

Deuxième séance, mercredi 2 avril 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentations. –
Projet de décret N° 45 concernant la validation de l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous»; entrée en matière, lecture de l'article et vote final. – Rapport N° 55 concernant la compensation des effets de la progression à froid; discussion. – Motion N° 139.06 Ernst Maeder/Jean-Louis Romanens (loi sur les impôts cantonaux directs), Motion N° 156.06 Jörg Schnyder/Jean-Jacques Marti (baisse de l'impôt sur les prestations en capital provenant de la prévoyance), Motion M1001.07 Stéphane Peiry (modification de la loi sur les impôts cantonaux directs), Motion M1002.07 Markus Ith (loi sur les impôts cantonaux directs), Motion M1008.07 Rudolf Vonlanthen (imposition partielle des dividendes), Motion M1009.07 Jacques Bourgeois/Jacques Morand (réduction de la fiscalité des personnes morales), Motion M1010.07 Stéphane Peiry/Pierre-André Page (réduction de l'imposition des personnes physiques et morales), Motion M1011.07 Pascal Kuenlin/Jean-Pierre Thürler (baisse de la fiscalité), Motion M1013.07 Markus Bapst/Jean-Louis Romanens (allègement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille); discussion commune sur la prise en considération. – Motion M1025.07 Pierre-André Page/Jean-Claude Rossier (mensualisation de la perception de l'impôt cantonal et de l'impôt fédéral directs des personnes physiques); prise en considération. – Motion M1033.07 Jean-Louis Romanens/Emmanuelle Kaelin Murith (adaptation du délai accordé pour bénéficier de l'imposition différée sur les gains immobiliers en cas de vente et rachat d'un logement familial); prise en considération.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bruno Boschung, Jacqueline Brodard, Claude Chassot, Jacques Crausaz, Bernadette Hänni-Fischer, Yves Menoud, Benoît Rey, Carl-Alex Ridoré et Michel Zadori.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Je vous annonce que la motion M1041.07 «Loi sur l'agriculture: améliorations structurelles» a été retirée par ses auteurs, Messieurs les Députés René Kolly et Jean-Claude Rossier.

Assermentations

Assermentations de M^{me} Frédérique Bütikofer Repond et de M. Alexandre Sudan, élus par le Grand Conseil lors de sa session de février 2008 respectivement présidente du tribunal de la Gruyère (50%) et juge d'instruction (50%).

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. Félicitations! (*Applaudissements!*)

Projet de décret N° 45 concernant la validation de l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous»¹

Rapporteur: Charly Haenni (PLR/FDP, BR)

Commissaire: Claude Lässer, Directeur des finances

Entrée en matière

Le Rapporteur. Même si les ristournes d'impôt sont à l'ordre du jour de cette matinée, notre commission parlementaire n'avait pas pour mission de se prononcer sur le fond, autrement dit sur la ristourne proposée par cette initiative. Nous devons simplement constater ou non la validité matérielle et formelle de l'initiative, c'est-à-dire le respect de l'unité de matière et sa conformité au droit supérieur. Dès l'instant où, ce matin, vous suivez la majorité de la commission et constatez la validité, nous aurons alors l'occasion, dans un deuxième temps, de nous prononcer sur la question de fond, à savoir si nous nous rallions ou non au texte de l'initiative, ceci en application l'article 125 de la loi sur l'exercice des droits politiques.

¹ Message pp. 449ss.

Pour mémoire, cette initiative demande que, lorsque les comptes de l'Etat bouclent avec un excédent de revenu particulièrement important, le Grand Conseil alloue à chaque contribuable (personne physique) une ristourne d'impôt. Il est vrai qu'en règle générale, l'exercice de validation n'est qu'une simple formalité qui ne demande que quelques minutes de commission. Tel n'a pas été le cas cette fois-ci!

Notre commission a eu un débat fort nourri; vous l'aurez certainement remarqué par le résultat serré du vote sur l'entrée en matière. La question qui est à l'origine des questions nourries ne concerne pas directement la validation mais plus précisément l'applicabilité du contenu de l'initiative. Le message le dit à son point 3: «L'initiative n'est pas contraire au droit supérieur, mais sa mise en application devra se faire en accord avec les principes contenus dans la Constitution cantonale».

Alors, que dit la Constitution? L'article 81 stipule, à son alinéa 2, que l'Etat et les communes tiennent compte pour la perception de l'impôt «des principes de la légalité, de l'universalité, de la légalité et de la capacité économique». Or, de l'avis de plusieurs membres de la commission, le critère de la capacité économique n'est pas respecté, pas plus d'ailleurs que celui de l'égalité. Il y a lieu de préciser que le troisième paragraphe du texte de l'initiative dit ceci: «Le montant de cette ristourne est égal pour chaque contribuable et augmenté d'un montant forfaitaire pour chaque personne à charge».

Dès lors, nous étions confrontés à l'alternative suivante: soit valider l'initiative, soit demander un avis de droit sur la constitutionnalité de celle-ci tout en réservant notre décision quant à la validation de l'initiative. Le vote sur cette question fait apparaître un résultat serré de 5 contre 5. La voix du président devient alors prépondérante. Je vote en faveur de la validation. Je vous émets les considérations qui ont guidé mon choix, pas nécessairement naturel en vertu des forces politiques en présence.

C'est d'abord la difficulté d'obtenir en la matière un avis tranché d'un professeur de droit constitutionnel. Le risque est immense que l'on se retrouve à la case départ car les considérants ne nous permettraient pas de valider ou d'invalider clairement. Tout au plus aurions-nous des arguments en faveur ou contre l'applicabilité de l'initiative! Et puis, si l'on se réfère à la jurisprudence du Tribunal fédéral, l'on constate que les termes d'une initiative sont toujours interprétés dans le sens le plus favorable des initiants, ceci dans l'idée de ne pas bloquer l'exercice des droits populaires, avis que je partage également. Enfin, les opposants à l'initiative pourront toujours, dans le cadre du débat démocratique, dire tout le mal qu'ils pensent de l'applicabilité de cette initiative.

Voilà pourquoi j'ai voté en faveur de la validation et au nom de la majorité de la commission, je vous invite à en faire de même. Je précise enfin que malgré le résultat serré, nous n'avons pas abordé la question d'un rapport de minorité.

Le Commissaire. Je crois que le président de la commission a quasiment tout dit. Effectivement, il s'agit ici de discuter non pas le fond mais la forme, de savoir s'il faut valider cette initiative. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faut le faire, qu'il faut valider cette initiative et que, ultérieurement, il faudra discuter sur le fond. Le Conseil d'Etat a été sensible, comme d'ailleurs la com-

mission, au fait que même s'il y a peut-être quelques doutes sur notamment l'aspect pratique, on sait que le Tribunal fédéral, dans les cas de doute, donne toujours la primeur aux droits populaires. Je crois qu'il est inutile de vouloir ergoter dès le moment où il pourrait y avoir un léger doute. Je crois qu'il faut laisser s'exercer les droits populaires et qu'il faut donc valider cette initiative de manière que le Grand Conseil puisse ultérieurement débattre sur le fond.

Donc, je vous invite à accepter les conclusions du Conseil d'Etat.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Formellement parlant, l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous» a respecté la procédure. Elle a recueilli 7255 signatures. Elle est la manifestation d'un droit populaire reconnu par la Constitution.

Pour cette raison, le groupe démocrate-chrétien appuiera sur le principe sa validation. Par contre, pour son application, notre groupe émet d'ores et déjà les plus grands doutes. En aucun cas, le texte actuel ne sera soutenu. Nous attendons donc avec intérêt les contre-propositions du Conseil d'Etat ou le rejet pur et simple de cette initiative. Mais pour l'heure, je vous rappelle que nous allons reconnaître la validation de cette démarche populaire, un brin populiste!

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). L'initiative législative lancée par le groupe socialiste et s'intitulant «Ristourne d'impôt équitable pour tous» a abouti. Le Conseil d'Etat nous demande de statuer sur la validité de l'initiative et il nous recommande de la valider.

Le groupe libéral-radical s'est posé les questions suivantes. Faut-il systématiquement rembourser l'excédent de revenus lorsque la conjoncture est favorable sachant que de nouvelles tâches, notamment la deuxième année d'école enfantine, doivent être prises en charge et que la RPT n'a pas encore déployé tous ses effets négatifs? Notre réponse est catégoriquement «non».

Le montant de la ristourne est égal pour chaque contribuable. Cette façon de rembourser est-elle applicable en regard de l'article 81 al. 2 de la Constitution? M. le Rapporteur en a parlé. Cette pseudo-égalité m'a fait penser à la «Parabole des ouvriers de la onzième heure»: celui qui n'avait besoin qu'une heure a reçu la même pièce d'argent que ceux qui avaient travaillé toute la journée. M. le Curé avait beau nous expliquer qu'il s'agissait des vignes du Seigneur, même là, je trouvais la mesure totalement injuste! Est-il équitable que seules les personnes physiques recevraient une ristourne, alors que l'impôt sur les personnes morales a rapporté 83,7 millions d'impôt dans les comptes 2006? On ne peut pas ignorer cette manne importante. On s'était pourtant réjoui hier d'entendre le groupe socialiste apportant son soutien aux PME pour alléger leurs charges administratives!

Cette initiative est, à nos yeux, trop simpliste pour être appliquée comme telle dans la loi sur les impôts cantonaux, qui est quand même assez complexe. On aura donc l'occasion de revenir sur ces points.

Pour respecter les instruments démocratiques, et selon la proposition du Conseil d'Etat, une partie du groupe libéral-radical acceptera de valider cette initiative.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). D'abord pour répondre à M^{me} Cotting, je prendrai quelques minutes à la pause justement pour lui expliquer la différence entre les vrais allègements administratifs et les pseudo-mesures. Nous traitons du décret sur la validation et non le fond de l'affaire. Donc, je m'abstiendrai pour les autres remarques.

Le groupe socialiste a déposé une initiative munie de plus de 7000 signatures. Il s'agit d'une initiative rédigée en termes généraux dont le Conseil d'Etat a admis qu'elle pouvait être interprétée de manière conforme à la Constitution.

J'ai appris par la presse que la commission constituée pour examiner ce décret avait soulevé des questions de validité et que c'était la voix sage du président de la commission qui a su ramener le résultat du vote à la cohérence, respectivement au respect de la volonté populaire exprimée par ces signatures.

Au nom du groupe socialiste, je vous remercie donc de bien vouloir accepter ce décret de manière que cette initiative puisse être traitée comme elle se doit. Si tel ne devait pas être le cas, vous savez pertinemment que nous ne pourrions pas en rester là. Alors j'en appelle à votre responsabilité politique pour que nous puissions traiter du fond de cette affaire et non pas faire la une des journaux en raison d'une procédure judiciaire pour régler des questions de forme, comme certains cantons alémaniques en ont fait la triste expérience dernièrement.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Wir reden heute morgen in erster Linie vom empfindlichsten Körperteil des Menschen, respektiv des Mannes, das da ist: Das Porte-Monnaie. Die Fraktion Mitte-Links-Bündnis hat das Dekret Nr. 45 studiert und ist in seiner grossen Mehrheit zum selben Schluss gekommen wie die Kommission. Wir schlagen Ihnen nämlich vor, diese Initiative als gültig zu erklären.

Auch wenn wir verstehen, dass gewisse Fragen bezüglich der Verfassungsmässigkeit und der Anwendung bestehen, glauben wir, dass die Volksrechte über allem stehen. Es sei daran erinnert, dass die Schweiz in erster Linie eine Demokratie ist und erst in zweiter Linie ein Rechtsstaat. Wir werden bei Volksinitiativen immer wieder mit dieser Frage konfrontiert.

Lassen Sie mich noch eine kurze Antwort auf die Interpretation des Gleichnisses eines katholischen Kollegen geben. Frau Cotting, ich habe diese Gleichnis immer folgendermassen verstanden: Nämlich dass Jesus sagen wollte, dass es eine Basis gibt; eine Existenzgrundlage, die nicht angetastet werden kann und soll. Das heisst: Wenn jemand arbeitet, soll er mindestens ein Tag seine Familie ernähren können und deshalb erhalten am Schluss dieses Gleichnisses alle gleich viel. Diese Initiative hat wohl nichts damit zu tun. Das wäre eher ein Gleichnis zum Grundlohn oder zum Existenzminimum.

Mit diesen paar Bemerkungen möchte ich Ihnen empfehlen, die Initiative als gültig zu erklären.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre se rallie à la majorité de la commission parlementaire et accepte l'entrée en

matière sur ce projet de décret, respectivement la validation formelle de l'initiative.

Cela dit, nous ne manquerons pas, le moment venu, d'émettre notre avis sur le fond de l'initiative.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants, tous les porte-parole des groupes qui acceptent de valider cette initiative. Peut-être une touche humoristique: je dois un tout petit peu m'inquiéter que le président du groupe socialiste, M. Pierre Mauron, me trouve beaucoup de sagesse. C'est peut-être un signe de vieillesse politique tout de même!

En ce qui concerne les interventions de M^{me} Cotting et de M. de Roche, au nom de la séparation des pouvoirs, je n'interviendrai pas.

Je vous invite, au nom de la commission parlementaire, à valider cette initiative.

Le Commissaire. Je constate également que l'ensemble des intervenants va dans le sens des conclusions du Conseil d'Etat et je m'en réjouis. Je me pose juste la question, suite à l'intervention du député de Roche, si cela signifie que dans les messes et cultes le moment le plus important est celui de la quête! Mais je laisse la question ouverte!

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture de l'article.

Lecture de l'article

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. J'aimerais préciser ceci: l'article 126 de la loi sur l'exercice des droits politiques – Initiative formulée en termes généraux – dit que: «¹ Lorsque le Grand Conseil se rallie à une initiative formulée en termes généraux, il élabore dans un délai de deux ans, une loi conforme à l'initiative et soumise à référendum.

² Lorsque le Grand Conseil ne se rallie pas à l'initiative, celle-ci est soumise au peuple dans le délai de 180 jours dès la date d'adoption de décret constatant sa validité». Autrement dit, aujourd'hui!

Le Commissaire. Je n'ai pas de commentaires supplémentaires.

– Adopté.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix sans opposition. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Borschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/

CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 87.*

Se sont abstenus:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 4.*

Rapport N° 55 concernant la compensation des effets de la progression à froid¹

Discussion

Kolly René (PLR/FDP, SC). Compensation des effets de la progression à froid. Quelle charmante expression propre à l'inspiration géniale mais aussi glaciale de nos meilleurs mécanos de la technique fiscale plutôt qu'à celle de nos poètes du gouvernement ou du parlement. Ce qui n'empêche pas que le groupe libéral-radical a traité ce rapport avec beaucoup d'attention et le soutient unanimement. Nous relevons que la loi sur les impôts cantonaux directs prévoit la compensation des effets de cette progression à froid. En effet lorsque l'indice suisse des prix à la consommation atteint plus de 8% d'augmentation à partir du 1^{er} janvier qui précède l'entrée en vigueur de la dernière adaptation, le Conseil d'Etat doit présenter un rapport. Du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 07, l'indice des prix à la consommation a progressé de 8,52%.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'article de la loi qui permet la compensation a été introduit le 1^{er} janvier 2004. Il est toutefois admis que les propositions du Conseil d'Etat tiennent compte des effets en matière d'impôt sur la fortune selon les mêmes principes qu'en matière d'impôt sur le revenu. Donc il y a lieu de corriger les paliers des barèmes de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Les montants des déductions sociales et les limites de revenus ou de fortunes déterminants doivent être augmentés du taux de renchérissement constaté, donc

plus 8,52%. Différents éléments de calcul ont déjà été modifiés entre la date d'entrée en vigueur de la loi et le 31.12.07 ce qui permet au Conseil d'Etat de pondérer les taux de renchérissement pour les situations particulières ou d'appliquer le taux effectif de renchérissement pour les autres éléments de calcul. Les coûts pour le canton s'élèvent tout de même à 12,8 millions. Compte tenu du coefficient cantonal actuel à 103%, le coût doit être majoré de 3%. Dans son plan financier 2007–2011, le Conseil d'Etat a retenu ces montants pour l'année fiscale 2010. Etant donné que l'indice des prix à la consommation a fortement augmenté à la fin 2007, ce renchérissement doit être compensé pour l'année fiscale 2009. Cet outil légal permet de corriger bien des éléments de la fiscalité des petits et moyens contribuables puisqu'il touche nous tous contribuables-consommateurs qui avons vu notre panier de biens et de services renchérir: on le payait 100 francs en 2001, on le paie aujourd'hui 108,52 francs. Avec ces quelques considérations, le groupe libéral-radical soutient ce rapport et vous propose d'en faire de même.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec attention le rapport N° 55 relatif à la compensation des effets de la progression à froid et nous remercions le Conseil d'Etat pour son élaboration. Nous prenons acte des modalités de calcul proposées qui nous inspirent les commentaires suivants: la compensation n'est que partiellement réalisée car il est tenu compte des éléments qui ont été modifiés pendant la période de référence. Nous le regrettons, en particulier pour les déductions sociales pour enfants et orphelins. Cette compensation partielle amoindrit les effets des adaptations opérées durant la période en question. Le Conseil d'Etat, en ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous propose de prendre en considération la compensation pour la période du 1^{er} janvier 1973 au 31 décembre 2000. Du fait que notre canton se trouve dans une position défavorable en comparaison intercantonale, nous soutenons la version qui prend en compte le renchérissement couvrant également la période 2001 à 2007 ce qui porte l'incidence financière totale à 13,1 millions de francs. Il faut encore souligner que les conséquences d'une telle démarche n'est pas une diminution d'impôts mais bien la compensation de la progression à froid qui permettra aux contribuables de notre canton de ne pas supporter une charge réelle fiscale supérieure pour un revenu réel net identique. Fort des considérations qui précèdent, le groupe démocrate-chrétien acceptera le rapport présenté avec ses remerciements au Conseil d'Etat.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Le groupe socialiste constate après étude de ce rapport que l'ensemble des conditions légales liées à la LICD sont strictement et totalement remplies. Par conséquent et en rejoignant les arguments déjà présentés, le groupe socialiste soutient le rapport du Conseil d'Etat ainsi que sa proposition.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend également acte de ce rap-

¹ Texte du rapport p. 483.

port du Conseil d'Etat, un rapport obligatoire compte tenu de l'évolution de l'indexation, et l'accepte tel qu'il est présenté.

Lässer Claude, Directeur des finances. Comme cela a été évoqué, il y a obligation de présenter ce rapport dès l'instant où l'indice suisse des prix à la consommation a augmenté d'au moins 8% depuis la dernière adaptation. Dans notre planification financière quinquennale, nous avons imaginé que cet événement interviendrait en 2009. On voit qu'il faut avancer d'une année, raison pour laquelle nous vous présentons ce rapport aujourd'hui de manière que l'on puisse prendre les mesures afin qu'à la fin de l'année on puisse faire cette adaptation. Il faut constater que cette adaptation profite avant tout, cela a été dit, aux revenus bas et moyens ainsi qu'aux familles. Je pense que c'est une bonne chose. Cela explique aussi notre position quant aux réponses à certaines motions que l'on va traiter ensuite. Pour la première fois ce rapport et les propositions de décision qui y sont incorporées incluent également, sur la base de la loi qui avait été modifiée, l'impôt sur la fortune et je suis convaincu que c'est également une bonne chose parce que, comme l'a relevé une députée, sur le plan intercantonal pour ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous sommes particulièrement mal placés. Je remercie l'ensemble des intervenants qui acceptent les conclusions du Conseil d'Etat et je vous invite à en faire de même.

Le Président. Les conclusions de ce rapport nécessitent l'élaboration d'un projet d'acte du Grand Conseil, par conséquent le Grand Conseil doit se déterminer sur ces conclusions et doit donc voter.

– Au vote, ce rapport est approuvé par 86 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP),

Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 86.*

Motion N° 139.06 Ernst Maeder/Jean-Louis Romanens (impôt sur la fortune)¹

et

Motion N° 156.06 Jörg Schnyder/Jean-Jacques Marti (reprise par Rudolf Vonlanthen et Markus Ith) (baisse de l'impôt sur les prestations en capital provenant de la prévoyance)²

et

Motion M1001.07 Stéphane Peiry (modification de la loi sur les impôts cantonaux directs)³

et

Motion M1002.07 Markus Ith (impôt sur le bénéfice)⁴

et

Motion M1008.07 Rudolf Vonlanthen (imposition partielle des dividendes)⁵

et

Motion M1009.07 Jacques Bourgeois/Jacques Morand (réduction de la fiscalité des personnes morales)⁶

et

¹ Déposée et développée le 17 mars 2006, *BGC* p. 596; réponse du Conseil d'Etat *BGC* février 2008 p. xxx

² Déposée et développée le 27 juin 2006, *BGC* p. 1542; réponse du Conseil d'Etat *BGC* février 2008 p. xxx

³ Déposée et développée le 12 janvier 2007, *BGC* p. 278; réponse du Conseil d'Etat *BGC* février 2008 p. xxx

⁴ Déposée et développée le 26 février 2007, *BGC* p. 278; réponse du Conseil d'Etat *BGC* février 2008 p. xxx

⁵ Déposée et développée le 22 mars 2007, *BGC* p. 281; réponse du Conseil d'Etat *BGC* février 2008 p. xxx

⁶ Déposée et développée le 27 mars 2007, *BGC* p. 282; réponse du Conseil d'Etat *BGC* février 2008 p. xxx

Motion M1010.07 Stéphane Peiry/Pierre-André Page
(réduction de l'imposition des personnes physiques et morales)¹

et

Motion M1011.07 Pascal Kuenlin/Jean-Pierre Thürler
(baisse de la fiscalité)²

et

Motion M1013.07 Markus Bapst/Jean-Louis Romanens
(allègement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille)³

Prise en considération commune

Le Président. Il s'agit ici de traiter la prise en considération des neuf motions portant les numéros 139.06/156.06/1001.07/1002.07/1008.07/1009.07/1010.07/1011.07/1013.07.

Je vous rappelle que la dernière motion, la motion M1026.07 de MM. les Députés Jean-Claude Rossier et Pierre-André Page a été retirée en février 2008.

Le commissaire du gouvernement est M. Claude Lässer, conseiller d'Etat, Directeur des finances.

Il a été décidé par le Bureau que la discussion serait ouverte sur les neuf motions dans leur ensemble. Par contre, il y aura un vote sur chaque motion séparément. Je vous propose qu'une fois la discussion générale close, je donne très brièvement la parole aux motionnaires concernés par le vote qui suivra.

Il va de soi que si un motionnaire désire retirer sa motion, il doit l'annoncer de suite, lors de l'ouverture des discussions.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce mode de faire? Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Erlauben Sie mir einige persönliche Bemerkungen zum Vorgehen und zur Art dieser Motion, bevor wir die verschiedenen Motionen besprechen: Beim ersten Blick auf das ganze Motionenpaket zur Senkung der Steuern erschrickt man ob der grossen Zahl von Eingaben. Und man beginnt sich angesichts der Vielfalt der Vorschläge für Steuerreduktionen in verschiedenen Bereichen zu fragen, wie und warum es zu einer solchen Ansammlung von Vorschlägen kommt, die zudem erst noch teilweise mehr oder weniger deckungsgleich sind.

Ich bin dann auch erstaunt und höchst verwundert, wie der Staatsrat mit diesen verschiedenen Motionen umgegangen ist: Er stellt uns vor eine bunte Palette von «ja» oder «nein», «teilweise ja», «teilweise nein», hier etwas «ja», hier etwas «nein» herausgepickt usw.

Ich muss gestehen, dass, wenn es zu einer solchen Ansammlung von Motionen zum gleichen Thema kommt, das nicht nur auf die Absicht der Parteien zurückzuführen ist, angesichts der guten Finanzlage des Kantons etwas für das jeweilige Zielpublikum der Parteien herauszuholen. Es hat sicher auch damit zu tun, dass es auf Seiten der Regierung an einem klaren Konzept und auch an Prioritäten fehlt.

Der Staatsrat macht in seiner Einleitung zur Beantwortung der Motionen lediglich zwei fixe Aussagen, nämlich 1. dass er in dieser Legislaturperiode die Steuerfüsse auf 100% bringen will und 2. dass sich die steuerliche Wettbewerbsfähigkeit des Kantons für juristische Personen nicht verschlechtern darf. Das ist zwar an sich begrüssenswert, aber im Zusammenhang mit der Beantwortung der Motionen doch sehr dürftig. Ich hätte von der Regierung erwartet, dass sie ihre Führungsrolle wahr nimmt, die verschiedenen Motionen unter Berücksichtigung des Legislaturprogrammes bewertet, Prioritäten setzt, aufzeigt, wo sie Ansätze will, zum Beispiel in der Familienpolitik oder für das Splitting usw. und dass sie dann auch eine umfassende Antwort mit entsprechenden Vorschlägen abgibt. Jetzt aber haben wir eine Auswahlendung und das ist nicht zufriedenstellend und ich erwarte, dass der Staatsrat in Zukunft wieder mehr führt und weniger verwaltet.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse à la motion que Markus Bapst et moi-même avons déposée au nom du groupe démocrate-chrétien (M1013.07), laquelle s'inscrivait pleinement dans les objectifs de réductions d'impôt que préconise le Conseil d'Etat maintenant depuis plusieurs années.

Elle soulevait tous les points qui méritaient une amélioration. Le Conseil d'Etat en a estimé le coût à 77,1 millions de francs. Cela ne surprend nullement le groupe démocrate-chrétien qui était conscient de l'important effort qui était demandé. Cela correspond au bénéfice que vient de publier le Conseil d'Etat pour l'exercice 2007, après avoir fait maintes attributions à des réserves, provisions que j'approuve par ailleurs totalement dans le contexte d'une gestion prudente des deniers publics.

Il convient encore de relever que les résultats des derniers exercices comptables totalisent des bénéfices de plus de 300 millions de francs et les baisses fiscales consenties durant ces années se montent à 70 millions.

Une nouvelle réduction de 77,1 millions était donc tout à fait raisonnable, si elle est répartie sur deux ou trois ans. Si la situation financière de l'Etat est réjouissante, je ne suis pas habitué du même sentiment en lisant la réponse du Conseil d'Etat à cette motion, comme à d'autres d'ailleurs. Entre les lignes, je l'interprète comme suit: ne voulant pas que le Grand Conseil demande des réductions fiscales, le Conseil d'Etat décidera du moment opportun d'en accorder.

Le Conseil d'Etat veut donc garder la totale maîtrise de cette question, je peux le comprendre, mais je ne peux pas le suivre.

En effet, en 2005 l'or de la BNS nous a apporté une manne extraordinaire de 700 millions qui a permis de créer une tirelire d'environ 300 millions. Celle-ci

¹ Déposée et développée le 13 avril 2007, BGC p. 608; réponse du Conseil d'Etat BGC février 2008 p. xxx

² Déposée et développée le 8 mai 2007, BGC p. 608; réponse du Conseil d'Etat BGC février 2008 p. xxx

³ Déposée et développée le 8 mai 2007, BGC p. 609; réponse du Conseil d'Etat BGC février 2008 p. xxx

n'a cessé de s'enfler pour atteindre 440 millions à fin 2007.

Durant toute cette période, l'Etat a fort heureusement poursuivi ses efforts pour soutenir ses filières de formation, son réseau de santé, son offre sociale. Nous nous en réjouissons. Pour cela, il n'a fort heureusement pas été nécessaire de vendre les bijoux de famille. Bien au contraire, nous avons aujourd'hui les moyens d'en acheter.

Pour le groupe démocrate-chrétien, ces valeurs sont constituées des personnes qui s'engagent pour l'avenir de notre société, soit au travers d'une entreprise, d'une PME créatrice de prospérité et d'emplois, soit dans le cadre d'une famille en s'adonnant à l'éducation des enfants et c'est à ces personnes que doivent bénéficier les réductions fiscales.

La position du Conseil d'Etat laisse une foule d'interrogation, notamment celle-ci: voulons-nous voir la substance fiscale actuelle progresser ou la perdre en raison d'un prélèvement trop onéreux qui va petit-à-petit décourager toute entreprise, tout contribuable à s'installer dans le canton et même pour certains le quitter pour s'installer dans un canton voisin qui offre un environnement fiscal plus attractif. La fiscalité reste un des éléments importants de notre promotion économique. Le groupe démocrate-chrétien a toujours été très attentif à un développement harmonieux de ce canton et je crois qu'au regard de ce qui se passe dans les cantons qui nous entourent, nous nous devons de faire une fois un effort important sur la fiscalité et ceci dans le sens que préconise le groupe démocrate-chrétien en comprenant également la famille.

Notre motion comprend plusieurs volets et nous vous invitons à la soutenir dans son ensemble. En effet, il semble souhaitable aujourd'hui d'augmenter de 1000 francs les déductions sociales pour enfant à charge: le coût d'un enfant ne cesse d'augmenter et notre société se doit de soutenir de manière tangible ceux qui font l'effort de mettre au monde et d'élever des enfants. Il semble souhaitable d'améliorer le splitting pour les couples mariés et les contribuables avec enfants à charge. Une distorsion existant toujours entre les contribuables seuls et les couples, il convient de l'abolir une fois pour toutes.

La réduction des impôts sur les personnes physiques va dans le sens des promesses du Conseil d'Etat. Nous préconisons une réduction linéaire. Il appartiendra au Grand Conseil, au moment où la modification de loi sera présentée de choisir entre une réduction du coefficient ou du barème.

L'impôt sur les personnes morales ne cesse de progresser. Notre canton a perdu de sa combativité par rapport à d'autres cantons qui améliorent le sort fiscal des entreprises. En ce domaine, il est urgent d'apporter une correction, si nous voulons poursuivre la création d'emplois.

La mise en œuvre rapide des mesures adoptées au niveau fédéral semble une évidence. La plupart des cantons suisses alémaniques ont précédé la loi fédérale en mettant en place des mesures semblables. Fribourg veut-il être le dernier de classe, élégamment perdre toute attractivité?

J'aimerais insister sur la nécessité de réagir rapidement, au risque de perdre de tout gros contribuables qui pourraient quitter le canton en entraînant avec eux leur entreprise faïtière. Nous avons dans ce canton quelques gros contribuables qui versent plusieurs millions d'impôts annuellement. S'ils quittent le canton il faudra des efforts

inestimables pour combler ce manque à gagner et pour donner une image positive de Fribourg à cette catégorie de contribuables. Je vous invite à faire une réflexion sur la question et vous comprendrez rapidement qu'il est essentiel pour le canton de sauver ces prestataires fiscaux.

Je rappelle encore que toutes ces mesures peuvent être mises en place dans un délai raisonnable de deux à trois ans et qu'elles n'altèrent en rien la bonne situation financière du canton et l'équilibre budgétaire.

Avec ces quelques considérations, je vous invite à soutenir notre motion.

Le Président. Est-ce que vous retirez la motion Ernst Maeder/Jean-Louis Romanens N° 139.06, comme cela avait été annoncé?

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Je vais la retirer. Je le fais maintenant?

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse à la motion que nous avons déposée en mars 2006. Je constate que celle-ci est bien tardive, il a fallu deux ans au Conseil d'Etat pour se déterminer. J'en suis fort étonné!

En plus de cela, elle est noyée dans un flot d'autres réponses et elle n'est pas assez explicite pour qu'un néophyte comprenne vraiment sa portée.

Aussi, je vous informe que je retire cette motion pour l'instant. Je reviendrai à charge avec une nouvelle demande.

Le Président. La motion N° 139.06 Ernst Maeder/Jean-Louis Romanens, loi sur les impôts cantonaux directs, est retirée.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de ces neuf motions, maintenant huit, qui visent toutes à améliorer le cadre fiscal des entreprises, mais également et surtout des personnes physiques de quelque catégorie de revenus que ce soit. Cela étant dit, il convient d'approcher ces nombreuses motions sous un angle global en définissant aujourd'hui les priorités les plus importantes.

En y regardant de plus près, nous pouvons définir trois principales catégories de motion. Il y a tout d'abord celles qui visent à diminuer la charge fiscale globale des particuliers et entreprises par le biais de la diminution du coefficient d'impôt qui devrait se fixer à 100% d'ici la fin de législature. Cette diminution à moyen terme, par ailleurs quasi indispensable si l'on veut poursuivre l'amélioration de notre classement intercantonal, à d'ailleurs déjà été évoquée et surtout intégrée dans le cadre du budget 2008. La deuxième catégorie, quant à elle, traite de la correction de la progression à froid qui sera présentée au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2008; nous en avons parlé tout à l'heure. Sur ce point précis, il faut relever que cet outil va exactement dans le sens d'une amélioration de la fiscalité des contribuables à faible capacité ainsi que ceux appartenant à la classe moyenne. En effet, cette correction de la progression a pour conséquence le déplacement de la courbe de progression fiscale uniquement en faveur des faibles et moyens revenus. Conséquence directe, les hauts revenus ne sont pas touchés par cette correction de la progression à froid, il faut clairement

le rappeler. Par ailleurs, les faibles et moyens revenus sont directement favorisés par cette correction, par le biais notamment de l'adaptation des montants de déductions, notamment liés à la situation familiale, telles que déductions pour enfant, par exemple.

La troisième catégorie de motions contient toutes celles qui traitent de la double imposition des dividendes pour les actionnaires possédant plus de 10% d'une société anonyme. Sur ce point précis, il faut remettre si l'on peut dire «l'église au milieu du village» et dire ou plutôt redire certaines vérités:

1) Le canton de Fribourg a certes refusé cette réforme au niveau fédéral. Malgré cela cette réforme a été acceptée par la majorité du peuple suisse. Qu'on le veuille ou non, une décision a été prise et il faut aujourd'hui s'y adapter. Soyons clair, la question n'est pas de savoir s'il faut encore combattre cette disposition dans son principe. La question est plutôt de savoir si nous souhaitons prendre une direction quasi suicidaire qui verrait Fribourg devenir une île au milieu d'autres cantons qui soit appliquent déjà ces dispositions, soit vont décider de le faire à la suite de la votation du 24 février.

2) Il faut être clair! Les arguments des opposants à cette réforme au niveau fédéral étaient essentiellement dirigés contre les détenteurs de participation dans des grandes sociétés nationales ou internationales. Sur ce point précis, il faut prendre garde à ne pas mentir au peuple fribourgeois. Ces exemples n'ont quasiment pas cours dans notre canton. En cas d'acceptation, les bénéficiaires de ces dispositions seront d'abord les propriétaires de petites et moyennes entreprises. Nous ne parlons pas de Novartis, EMS Chimie, de Merx et Renault ou du groupe Roche, nous parlons de petites et moyennes entreprises de construction, des menuisiers, des peintres, des artisans en général, des fiduciaires et autres sociétés de service, bref de ce qui fait la quasi-totalité des emplois dans notre canton.

3) Les partis opposés à cette réforme nous disent ce qui se passera si cette réforme est acceptée, soit une perte fiscale de l'ordre de trois à quatre millions. Ceci étant, posons-nous la question de savoir ce qui se passerait si cette imposition ou modification ne devait pas être acceptée.

Je vois pour ma part, trois types de conséquences:

La première est que Fribourg serait entourée par des cantons qui appliqueront ces impositions partielles, je l'ai dit tout à l'heure: Berne à 50%, Vaud va le proposer prochainement, le Valais l'a déjà fait. Très clairement les détenteurs de participation auront tôt fait de se domicilier à quelques kilomètres de nos frontières pour recevoir leurs dividendes et cela bien souvent à la fin d'une carrière professionnelle avec des montants par conséquent qui pourraient être importants. Résultat des courses, c'est beaucoup plus que trois à quatre millions que nous perdrons car la part restante sera imposée dans un autre canton. En termes de compétitivité fiscale, on a déjà vu mieux.

Le deuxième type de problèmes porte sur le lieu de domiciliation des futurs entreprises qui auront très clairement le choix entre un canton favorable à cette imposition atténuée et le canton de Fribourg qui, trop dogmatique, veut avoir raison tout seul. En termes de promotion économique, on a déjà vu mieux!

Le troisième type de problèmes porte sur la transmission des entreprises à la fin de la carrière professionnelle du détenteur actionnaire. Prenons l'exemple d'une société

de services avec le maintien de la double imposition des dividendes et vu la valeur des actions, le vendeur n'aura bientôt pas d'autre choix que de vendre sa société à d'autres personnes morales, bien souvent domiciliées à l'extérieur du canton avec des surfaces financières plus adaptées. Ceci avec pour conséquence la perte d'un centre de décision. L'actualité de CFF-Cargo devrait nous faire réfléchir à cette tendance qui est tout sauf attrayante. En termes de conditions cadre, on a déjà vu mieux! Ces modifications sont indispensables pour ne pas dire vitales à nos finances cantonales. Ceux qui les combattent portent une lourde responsabilité financière vis-à-vis de l'Etat et par conséquent de la population. La fiscalité des entreprises doit être réformée. Si nous ne le faisons pas, d'autres se chargeront de nous en faire payer le prix, cela n'est pas une menace, mais c'est une réalité.

En conclusion, la majorité du groupe libéral-radical soutiendra la position du Conseil d'Etat sur l'ensemble de ces motions. Nous estimons en effet que la politique des petits pas doit être maintenue pour assurer un fonctionnement correct de l'Etat et des prestations fournies. Le groupe libéral-radical n'a jamais été convaincu par le principe de l'arrosoir dans quelque mesure que ce soit, qui plus est en matière fiscale. Notre groupe privilégie de très loin les mesures ciblées sur quelques problèmes permettant ainsi une meilleure visibilité de la volonté d'améliorer la fiscalité fribourgeoise. Cette volonté du groupe libéral-radical n'est pas nouvelle, elle est exprimée dans ce Parlement depuis de nombreuses années! Notre groupe continuera à encourager toutes baisses fiscales lorsque ces dernières seront proposées au Grand Conseil en respectant cet esprit de priorité des choix et par conséquent d'efficacité. Moyennant ces adaptations, le groupe libéral-radical soutiendra les propositions aujourd'hui rejetées par le Conseil d'Etat en vue d'un prochain train de mesures d'amélioration de la fiscalité. Cela permettra au Conseil d'Etat de faire sienne certaines de ces propositions dans les projets qu'il nous soumettra.

Je terminerai en rappelant que ces propositions vont dans le sens d'une politique fiscale raisonnable et mesurée qui ne provoque pas une concurrence fiscale effrénée que Fribourg n'aurait pas les moyens d'assumer tout en sauvegardant ses intérêts à long terme. N'oublions pas que nous ne disposons pas des mêmes leviers ou moyens d'actions que nos concurrents.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical suivra la position du Conseil d'Etat sur toutes les motions et qu'il vous encourage à faire de même.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Au nom de l'Alliance centre gauche, je vous fais part de la position générale du groupe sur les motions qui nous occupent aujourd'hui. Mes collègues vous livreront ensuite séparément les réflexions du groupe sur les différents objets qui nous sont soumis.

Le groupe est divisé sur la motion Schnyder/Marti. Pour le reste, notre position est dictée par trois principes fondamentaux.

Le premier principe consiste à défendre l'ensemble de la population, bien sûr, mais par ordre de priorité les plus petits, puis les moins petits, puis les moyens, et enfin les grands.

Le second principe consiste à demander à l'Etat d'assumer son rôle de fédérateur et de régulateur de la so-

ciété en gérant avec cohérence et pour le bien commun les prestations et les tâches dont il est responsable, ceci en lui attribuant des moyens financiers adéquats.

Le troisième principe consiste à considérer l'Etat comme une entité créative qui développe des visions en anticipant aujourd'hui les problèmes de demain.

Premier principe : défendre la population, des plus petits aux plus grands. A une ou deux exceptions près sur lesquelles mes collègues reviendront, les propositions qui nous sont faites aujourd'hui avantagent en priorité les contribuables aisés. Nous nous sommes battus depuis longtemps contre des baisses d'impôts linéaires et devons constater que trois des huit motions en proposent. Nous ne pourrions pas rejoindre les motionnaires sur ces objets. Nous constatons aussi que deux propositions, soutenues par le Conseil d'Etat, demandent une imposition partielle des dividendes, forme de revenus surtout présente chez les contribuables aisés. Il n'y a pas deux sortes d'argent. Il y a des revenus qui doivent, quelle que soit leur nature, être tous taxés de la même façon. Entrer en matière sur une imposition partielle des dividendes ferait de plus fi de la volonté exprimée par 55% de la population fribourgeoise lors des dernières votations fédérales.

Second principe : l'Etat gère avec cohérence et pour le bien commun les prestations et les tâches dont il est responsable, ceci en disposant de moyens financiers adéquats. Dans son plan de législature, le Conseil d'Etat nous informe qu'après une période favorable – actuellement six exercices bénéficiaires consécutifs –, de nouveaux problèmes financiers devraient apparaître pour le canton à l'horizon 2009–2010. Comment, dès lors, le gouvernement peut-il se dire favorable à certaines propositions de réductions d'impôts qui vont au-delà de ce qu'il a lui-même proposé alors qu'il doit – pour respecter la Constitution – veiller à l'équilibre des comptes cantonaux? Comment aussi, et malgré une situation financière extrêmement favorable concrétisée par un pactole de près d'un demi-milliard, l'Etat pourra-t-il faire face à ses obligations en réduisant les impôts, alors qu'il nous affirme régulièrement qu'il ne possède pas les moyens de réaliser certains projets.

Quelques exemples. Lors de la présente session, on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour agrandir le Musée d'histoire naturelle ou que l'on devra à l'avenir prélever des taxes plus importantes qu'aujourd'hui pour les élèves du Conservatoire. Dernièrement, l'Etat renonçait à relayer la Confédération dans le subventionnement des énergies renouvelables tout en affirmant plusieurs fois dans son programme gouvernemental que le développement de ces dernières constituait pour lui une priorité. Aujourd'hui, des kilomètres de cours d'eau du canton sont pollués, interdits de pêche. L'assainissement annoncé du site de La Pila ne sera que le premier de plusieurs centaines d'autres sites aujourd'hui connus et répertoriés. Pour rappel, l'assainissement de la décharge de Bonfol a coûté 660 mio de francs. Où trouver l'argent nécessaire à ces travaux? Un dernier exemple: la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution demande d'investir des montants importants dans différents domaines. Je cite parmi d'autres l'accueil de la prime enfance, l'encouragement à la construction de logements ou à l'accès à la propriété, le soutien aux personnes vulnérables. Les baisses d'impôts qui

nous sont proposées aujourd'hui portent, en plus des réductions d'impôts déjà votées, sur des dizaines de millions de francs. De quel chapeau magique tirera-t-on ces prochaines années les montants nécessaires à la réalisation des tâches dévolues à l'Etat? De quel autre chapeau magique les communes, touchées par nos décisions, sortiront-elles les montants nécessaires à la réalisation des tâches qui leur sont dévolues? Les communes ont-elles d'ailleurs été consultées au sujet des conséquences de nos décisions et sont-elles capables de les assumer? Nous attendons avec intérêt les réponses des motionnaires et du Conseil d'Etat à ces questions. Nous espérons en tout cas que le Conseil d'Etat ne compte pas utiliser le bas de laine constitué ces dernières années pour régler les affaires courantes.

Cela nous amène à notre troisième principe: un Etat visionnaire. Plusieurs membres de notre groupe ont déjà eu l'occasion de parler du manque de visions développées par le Conseil d'Etat dans son plan de législature. Nous attendons du canton non seulement qu'il assume ses tâches quotidiennes, mais encore qu'il développe des projets novateurs capables de lui conférer une place particulière à l'échelle nationale et internationale. La situation financière favorable de l'Etat de Fribourg devrait l'inciter à s'engager dans ce sens. Pour l'heure, le seul vrai investissement dans ce type de projet provient d'un don privé, celui de M. et M^{me} Merkle. A quand la présentation par le canton de projets personnels et audacieux? A quand une planification dans le temps pour réaliser ces projets? A quand la mise à disposition des montants pour réaliser ces projets? Gouverner c'est prévoir rappelait hier notre collègue Jean-Claude Rossier. Le développement de projets visionnaires ne constitue pas à nos yeux une option pour le canton, mais une nécessité. Ce n'est en tous cas pas en baissant systématiquement les impôts que l'on pourra s'engager dans cette voie. Qu'en est-il de l'utilisation de tout ou partie de la fortune du canton pour développer des projets visionnaires?

Je terminerai par une petite réflexion sur l'attractivité du canton. A de nombreuses reprises, on nous a présenté l'équation: attractivité du canton = baisse d'impôts. Nous répondons que cette vision est extrêmement réductrice et que l'attractivité du canton est la combinaison de multiples facteurs, comme la qualité de vie, la qualité de la formation, la qualité de l'offre culturelle, les compétences des travailleurs, la position géographique, le raccordement aux moyens de transport, l'attrait du cadre naturel, la sécurité, la qualité des prestations de l'Etat. Réduire l'attractivité du canton aux baisses ou hausses d'impôts est limitatif.

Ironie du sort, les prévisions démographiques montrent qu'il n'y a pas besoin de baisser les impôts pour que la population augmente de manière considérable ces prochaines années dans notre canton.

Notre groupe rejettera la quasi-totalité des propositions qui nous sont faites aujourd'hui. Je serais très heureux, même si je ne suis pas assez naïf pour le croire, que vous fassiez de même. Je vous remercie de votre attention.

Girard Raoul (PS/SP, GR). C'est donc un véritable feu d'artifice auquel nous assistons ce matin. Feu d'ar-

tifique, je devrais dire un festival de baisses d'impôt. Ne traduisez pas ici que le groupe socialiste est une force terne et contre toute forme d'ambiance festive, mais nous souhaitons ce matin attirer l'attention de ce Parlement sur les effets dangereux des engins pyrotechniques. Ceux-ci, vous le savez, sont chers. Ils sont très chers, ne durent qu'un temps et surtout sont à utiliser avec beaucoup de précaution, si l'on veut éviter tout risque d'accident. Car la situation est à peu près celle-ci: ce canton vient d'annoncer pour la sixième fois des comptes positifs, la fortune de ce canton ne se dément pas, mais les projets en cours sont nombreux et nous assistons depuis bien quelques mois maintenant, à l'intérieur même de ce Parlement, à une volonté de la part de ce canton de reporter certaines charges sur ses petites sœurs que sont les communes.

Baisser les recettes fiscales, cela peut s'envisager, mais baisser les recettes fiscales cela doit se faire en proposant des alternatives pour financer ces projets, ces projets d'envergure que sont pêle-mêle la deuxième année d'école enfantine, la police de proximité ou encore le dossier important de la péréquation des besoins. Car si la situation actuelle est bonne, notre Constitution exigera à l'avenir que nous équilibrions toujours nos budgets. Le plan financier qui nous a été présenté, il y a de cela quelques semaines maintenant, nous montre d'ores et déjà les soucis qui seront rapidement les nôtres.

C'est en se basant sur ce principe constitutionnel que le groupe socialiste a proposé son initiative «Ristourne d'impôt». Baisser les impôts oui! Mais nous le souhaitons tout en pouvant pérenniser, je dirais, les projets qui sont les nôtres aujourd'hui.

Un feu d'artifice, c'est aussi une fête populaire et bien ici, au travers de ces nombreuses motions, nous ne constatons aucune avancée significative pour la population de ce canton. Les baisses souhaitées sont essentiellement destinées aux plus favorisés d'entre nous et aux personnes morales.

Bien sûr, bien sûr, la concurrence fiscale dans ce pays force les cantons à ne pas se laisser distancer, mais tout projet, tout projet se doit de viser une globalité et ici rien, rien ou si peu pour la population de ce canton.

Nous refuserons donc sur le principe ces motions. Mais l'issue, l'issue des débats de ce matin est connue, ne fait pas grand doute et j'aimerais m'adresser au commissaire du gouvernement qui aura la mission, la difficile mission de traduire ces motions dans les mois à venir.

Jusqu'à ce jour, le discours a été clair! Vous, Fribourgeois qui avez des enfants, vous Fribourgeois qui êtes mariés, vous avez déjà eu, vous avez déjà été servis! Cette attitude est dangereuse! La population fribourgeoise s'est manifestée ces derniers mois, en signant tout d'abord, à plus de sept mille reprises l'initiative socialiste, en refusant ensuite, il y a de cela quelques semaines, à plus de 55% la réforme fédérale qui lui était proposée.

Notre Parlement, tout comme le Gouvernement, ne pourra pas, dans les mois à venir, ignorer les volontés populaires qui se sont exprimées ces dernières semaines. Si l'on veut apporter des améliorations pour les personnes morales, il faudra aussi récompenser les contribuables moyens de ce canton.

Comment ne pas envisager d'amélioration pour la situation des familles, des familles mariées, des familles avec enfants, des familles monoparentales, comment ne pas étudier aussi une amélioration pour le sort des rentiers aux revenus modestes de ce canton?

Le groupe socialiste avec son initiative, avec sa victoire lors des dernières votations fédérales, sera très attentif aux suites qui seront données aux décisions de ce matin.

La population fribourgeoise ne doit pas être oubliée, nous serons à ses côtés et très attentifs au sort qui lui sera réservé.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec attention les neuf motions en matière fiscale qui nous sont soumises ce matin et a pris note de la position du Conseil d'Etat sur chacune d'elles.

Fribourg dispose d'atouts formidables, un taux de chômage inférieur à la moyenne suisse, un système scolaire des plus performants, des terrains constructibles à des prix encore raisonnables, des voies de communication attractives, une fortune cantonale d'environ 440 millions, après le bénéfice annoncé pour 2007 par M. le Conseiller d'Etat Lässer.

Malgré tous ces atouts, nous devons bien admettre que nous n'attirons pas beaucoup de nouvelles entreprises, notamment à haute valeur ajoutée, nous n'attirons pas beaucoup plus de contribuables à forte capacité contributive. Or, cet état de fait est d'abord le reflet d'une fiscalité cantonale trop rebutante qui finit par cacher les atouts dont nous pouvons nous prévaloir.

La conséquence pour les citoyens fribourgeois, c'est une fiscalité parmi les plus lourdes de Suisse, respectivement un revenu cantonal par habitant parmi les plus bas du pays. Pourtant, dans la concurrence que se livrent les cantons en matière fiscale, rappelons au passage que le conseiller d'Etat Broulis a annoncé des baisses fiscales pour les Vaudois, pas plus tard que la semaine dernière.

Fribourg avec ses atouts aurait une belle carte à jouer s'il se décidait d'abaisser sa fiscalité, une fois de manière déterminante. Cela donnerait un signal fort vis-à-vis de l'extérieur et doperait sans doute notre compétitivité. A cela s'ajoute le fait que pour un canton quelque peu périphérique comme le nôtre, l'arme de la fiscalité est la seule dont nous disposons pour améliorer notre attractivité.

Le Conseil d'Etat quant à lui nous propose de ramener le coefficient de l'impôt cantonal à 100%, d'ici la fin de la législature, c'est-à-dire d'ici 2011. Cet objectif n'aura malheureusement aucun effet pour les Fribourgeois, ni d'ailleurs comme signal vis-à-vis de l'extérieur car beaucoup trop modeste pour que cela ait un quelconque impact. En se refusant à une baisse substantielle, notre canton ne parvient pas à améliorer sa position dans le classement de la charge fiscale cantonale et nous nous privons d'encaisser les dividendes qui résulteraient de l'annonce d'une forte réduction des impôts.

En effet, la politique des petits pas aussi louable soit-elle ne paie pas.

Prenons l'exemple de Schwytz qui, malgré une croissance démographique aussi forte que Fribourg, ne s'est

pas appauvri. Bien au contraire, grâce à une politique fiscale volontariste qui lui a permis d'attirer de riches contribuables et des sièges d'entreprises, Schwytz s'est hissé au sommet des cantons suisses disposant du plus haut revenu par tête d'habitant et d'une fiscalité parmi les plus attractives du pays.

Si Fribourg se décidait à devenir le bon élève romand en matière de fiscalité, tous les espoirs seraient alors permis afin de rattraper notre retard historique sur les autres cantons.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra par principe toutes les motions qui nous sont soumises ce matin et qui vont dans le sens d'une diminution de la charge fiscale pour les personnes physiques comme pour les personnes morales.

Ceci dit, deux motions retiennent naturellement l'attention du groupe de l'Union démocratique du centre. La première étant celle que j'ai déposée en janvier 2007, à laquelle on peut évidemment joindre celle déposée par Rüdi Vonlanthen en mars 2007, les deux motions demandant une imposition partielle des dividendes.

Vous l'avez compris, il s'agit de reprendre sur le plan cantonal l'élément essentiel de la réforme votée par le peuple suisse le 24 février dernier. A cet effet, d'ailleurs, M. le Député Girard vient de le faire, les adversaires de ma motion ne manqueront pas de rappeler que les Fribourgeois ont dit majoritairement «non» lors de la votation du 24 février. Il n'en demeure pas moins que dix huit cantons pratiquent déjà une imposition partielle des dividendes, dont le Valais en Suisse romande, bientôt Genève et finalement Vaud qui l'a également annoncée la semaine dernière alors que les Vaudois avaient aussi votés «non» le 24 février. On le voit, Fribourg ne peut évidemment pas rester à l'écart de cette tendance, au risque de voir certaines entreprises quitter le canton et des places de travail disparaître.

En cas de référendum, nous expliquerons aux Fribourgeois, et je ne doute pas qu'ils comprendront, les risques qui en découleraient pour notre canton s'il devait rester seul à imposer deux fois les dividendes. Quant à ceux qui craignent des pertes fiscales, je les renvoie aux statistiques de ces dernières années, notamment à la suite de la réforme sur les impôts cantonaux en 2001, avec notamment des améliorations importantes pour les sociétés holding.

Entre 1996 et 2005, les recettes fiscales de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont passées de 46 millions à 80 millions, soit une progression de 74%, alors que pendant la même période, le produit intérieur brut du canton n'a progressé que de 27%. C'est dire que l'Etat ressort toujours gagnant à terme de mesures fiscales visant à promouvoir la croissance.

La deuxième motion qui retient naturellement l'attention du groupe démocrate-chrétien est celle déposée avec mon collègue Pierre-André Page demandant une réduction linéaire de 10% pour les personnes physiques et les entreprises. Je l'ai dit en préambule, le moment est venu de donner un signal fort aux Fribourgeois comme à l'extérieur du canton.

A notre avis, nous pouvons le faire sans toucher aux prestations de l'Etat. En effet, cet investissement fiscal se chiffrerait à environ 82 millions pour le canton.

Je dis bien qu'il s'agit d'un investissement et non pas d'un coût fiscal. Un investissement, car il y aurait alors une forte probabilité qu'à moyen terme les collectivités publiques, le canton comme les communes, bénéficient d'un retour sur investissement avec une progression des recettes fiscales. En effet, compte tenu de leur influence positive sur la croissance, les baisses fiscales finissent toujours par générer de nouvelles recettes.

De plus, nous pensons qu'il est possible de voter oui à cette motion sans toucher aux prestations, compte tenu des bénéfices réalisés par le canton en 2006 et 2007, en laissant par ailleurs de côté les éventuels provisions et amortissements extraordinaires comptabilisés durant ces deux derniers exercices et qui pourraient avoir un rôle de réserve cachée.

Je terminerai en rappelant que le groupe de l'Union démocratique du centre soutient toutes les propositions fiscales qui nous sont soumises ce matin et vous invite à en faire de même.

Zurkinden Hubert (ACG/MLB, FV). Pendant la législature précédente, je me suis exprimé à plusieurs reprises contre les réductions fiscales qui favorisent surtout les gros revenus et qui réduisent les capacités du canton à réaliser des projets importants, aujourd'hui et dans le futur.

Soyez rassurés, aujourd'hui c'est la dernière fois que je vous embête avec des réflexions qui sont motivées par le souci d'établir un système de fiscalité juste et qui ne mette pas en danger la capacité de ce canton à assumer les tâches importantes d'une collectivité publique. Le collègue Olivier Suter a bien expliqué de quoi il s'agit concrètement.

Je me prononce sur les motions 1001.07 de Stéphane Peiry et 1008.07 de Rüdi Vonlanthen qui proposent une imposition partielle de dividendes, les deux soutenues par le Conseil d'Etat.

Je sais bien que l'imposition partielle des dividendes est déjà introduite dans plusieurs cantons. Mais malgré ce fait, l'imposition partielle de dividendes reste profondément injuste. Alors que tous les salariés doivent payer des impôts sur le 100% de leur revenu, les actionnaires devraient, selon les motions, payer des impôts que sur les 50 ou 60% des dividendes. C'est injuste et anticonstitutionnel, puisque la Constitution fédérale demande à l'art. 127 que, je cite: «L'égalité de traitement et la capacité économique doivent en particulier être respectées».

Je vous rappelle, on va encore le rappeler plusieurs fois, que 55,3% des Fribourgeois ont refusés la révision fiscale des entreprises, lors du vote du 24 février. Vouloir introduire une imposition partielle de dividendes signifie en conséquence un mépris flagrant de la volonté du peuple fribourgeois. Cela est évident! Je vous rappelle aussi que dans les cantons de Bâle-Campagne et de Zürich, des recours ont été déposés au Tribunal fédéral contre les impositions partielles des dividendes. Si le Tribunal fédéral accepte ces recours, tous les cantons qui ont introduit une imposition partielle des dividendes devraient revenir en arrière.

Les motionnaires disent – on l'a entendu avant de M. Peiry et de M. Kuenlinn – que l'imposition partielle est justifiée à cause de la double imposition et pour augmenter l'attractivité du canton pour les entreprises.

Les deux arguments, à mon avis, ne tiennent absolument pas la route. Premièrement, en ce qui concerne la double imposition, on pourrait aussi demander que les coiffeurs ne paient pas d'impôt, puisque les clients les payent avec de l'argent qui a déjà été soumis à l'impôt. Voilà une double imposition!

Le deuxième argument quant à l'attractivité du canton est qu'il semble évident que la fiscalité de ce canton ne joue pas de rôle significatif pour la décision des entreprises de s'y établir.

Je trouve vraiment exagéré, cher collègue Kuenlin, de parler d'une politique suicidaire, si l'on continuait la politique actuelle. Ce n'est absolument pas justifié! Bref, une imposition réduite des dividendes est injuste, anticonstitutionnelle et absolument pas nécessaire et c'est pour cela que nous vous demandons de rejeter ces deux motions.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Pour répondre partiellement à l'intervention du député Zurkinden, mon intervention porte exclusivement sur la motion 156.06 Schnyder/Marti reprise par les députés Vonlanthen et Ith.

Le groupe démocrate-chrétien soutient la volonté des motionnaires de réduire la fiscalité sur les prestations en capital provenant de la prévoyance, à savoir le deuxième pilier et la prévoyance individuelle liée 2A pour les raisons suivantes. D'abord, beaucoup de gens sont concernés par cette mesure. Deuxièmement, le canton de Fribourg se trouve en mauvaise position au plan suisse pour les capitaux retraite entre 170 et 700 000 francs. Je vous donne quelques exemples. Pour un capital de 500 000 francs, un rentier marié de 65 ans paie à Fribourg 51 000 francs (arrondi). A Zurich, il ne paierait que 26 000 francs, à Lucerne 33 000 francs, à Coire même seulement 16 000 francs et à Neuchâtel 26 000 francs. Il est vrai qu'à Berne il paierait 53 000 francs, donc à peu près ce qu'il paie à Fribourg. Et finalement, en abaissant cette fiscalité, on atténue le recours aux pratiques fiscales en vigueur qui visent à échelonner les retraits de capital pour une réduction de la progressivité des barèmes, mais surtout à changer de domicile pour un autre canton plus avantageux.

C'est pour ces raisons-là que je vous demande d'accepter cette motion, d'ailleurs telle que le Conseil d'Etat le propose.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Ein sehr guter Rechnungsabschluss, keine Schulden, eine florierende Wirtschaft: Dem Kanton Freiburg geht es finanziell gut.

Aber: Noch immer kein zweites Kindergartenjahr, immer mehr kinderreiche Familien, die mit dem Existenzminimum auskommen müssen, betagte Mitmenschen, die in Armut leben. Kein Geld, um unseren Trumpf, die Zweisprachigkeit endlich intensiv zu fördern. Dies sind nur einige Beispiele, um zu zeigen, dass der Kanton Freiburg ein armer Kanton ist.

Nun haben wir hier eine Flut von Steuersenkungsmotionen, welche dem Staat – dem Kanton – den Geldhahn zudrehen wollen. Tiefere Einnahmen, weniger

Aufgaben übernehmen, oder vielleicht die Aufgaben den Gemeinden übertragen?

Sehr geehrter Herr Finanzdirektor, die SP ist nicht generell gegen Steuersenkungen, überhaupt nicht. Aber wir wollen, dass die gesamte Bevölkerung in gleichem Masse davon profitiert und dass der Staat seine Aufgaben erfüllen kann und Projekte verwirklichen will. Dies wäre mit der Annahme der Steuerrückerstattungsinitiative der SP vollkommen gewährleistet. Seit Jahren wehren wir uns gegen lineare Steuersenkungen und tun dies auch heute, wenn dies hier in verschiedenen Motionen verlangt wird. Lineare Steuersenkungen sind ungerecht und nicht solidarisch. Sie bevorzugen Grossverdiener und nützen den unteren und mittleren Einkommen wenig bis nichts. Familien werden zuwenig entlastet. Der Staatsrat muss konkret und gezielt eines seiner Legislaturziele, sprich die Förderung der Familie, umsetzen. Ausgaben für Krippenplätze, Ausgaben für ausserschulische Kinderbetreuung und Kosten für Jugendliche in Ausbildung müssen Hauptkriterien der Steuerentlastung werden.

Es ist auch keine weitsichtige und keine «raisonnable» Politik, die heutigen Steuereinnahmen um Millionen zu reduzieren, und so künftige Aufgaben und Projekte zu blockieren. Bei der Präsentation der Rechnung 2007 haben Sie, Herr Staatsrat Lässer, mit Recht den Mahnfinger für die kommenden Jahre erhoben. Wir wissen nicht, ob die Bilanz der Neugestaltung des Finanzausgleichs zwischen Bund und Kantonen für Freiburg positiv bleibt. Und leider wissen wir auch nicht, ob die Konjunkturlage weiterhin so gut sein wird. Also wieso auf Millionen von Einnahmen verzichten?

Zu den Ausgaben: Der Staat hat Pflichten und Aufgaben zu erfüllen, und bevor dies nicht getan ist, kann man doch nicht blindlings auf Millionen verzichten! Oder steckt die Absicht dahinter, den Gemeinden die Einnahmen zu kürzen und mehr Aufgaben und Ausgaben zu übertragen? Sollen die Gemeinden die Ausgaben für Kinder im Vorschulalter, ausserschulische Kinderbetreuung, bürgernahe Polizei, Lücken im Bildungswesen übernehmen?

Meine Damen und Herren, diese Motionen, die wir hier haben, wollen der Fabrikarbeiterin, dem Handlanger auf dem Bau, dem Strassenarbeiter einen Kaffee einen halben Zucker geben. Aber auch sie haben es verdient, einen gut gesüssten Kaffee mit Schlagrahm zu erhalten.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). C'est avec un plaisir certain que le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de ces motions ayant toutes pour but de réduire la fiscalité des personnes physiques et morales. En effet, le sixième bénéfice consécutif des comptes de l'Etat, ajouté au presque demi-milliard de fortune, ne pouvait ni ne devait nous laisser de marbre. Pour donner une réponse à chacune des motions, il convient de les apprécier dans leur ensemble en les regroupant dans une prise de position commune et c'est ce que le groupe démocrate-chrétien s'est attelé à réaliser.

A la lumière des différentes réponses données par le Conseil d'Etat, nous estimons que le gouvernement s'est montré bien trop frileux. Même si l'incertitude conjoncturelle et l'évolution démographique de notre canton peuvent expliquer la prudence de notre exécutif,

tif, laissez-moi vous dire que c'est justement le propre de la conjoncture que d'être imprévisible. Un prévisionniste économique connu affirmait récemment que demander à un économiste de prévoir l'évolution de la conjoncture à moyen terme reviendrait à demander à un météorologue de nous annoncer à Pâques le temps qu'il fera à Noël! C'est clair, personne ne pourra jamais nous offrir les garanties d'une croissance économique à long terme et si c'est sur cette garantie que nous attendons pour réduire notre fiscalité de manière significative, nous aurons déjà toutes et tous quitté ce Parlement depuis longtemps lorsque cela arrivera.

Une chose est certaine, voilà six ans que le ciel fribourgeois est bleu. Et même si les nuages qui assombrissent le ciel américain pourraient nous amener quelques perturbations, il est grand temps de faire preuve d'optimisme et de culot. Loin de nous l'idée d'inviter le gouvernement à dépenser un franc avant qu'il ne soit gagné mais le bas de laine déjà constitué nous autorise à voir plus grand, à abandonner pour quelques temps nos habituels petits pas pour se mettre enfin au galop! C'est dans cet état d'esprit que le groupe démocrate-chrétien a appréhendé l'étude des motions qui nous sont soumises. La concurrence des autres cantons en matière de fiscalité doit également nous pousser à prendre des décisions, certes pas téméraires mais néanmoins courageuses. Nous nous devons de promouvoir une fiscalité attractive et ceci autant pour augmenter l'attrait économique de notre canton que pour récompenser les contribuables fribourgeois qui, ne l'oublions pas, ont consenti de gros efforts en matière fiscale.

Nous soutiendrons donc par principe toutes les motions du paquet qui nous est présenté tout en tenant à souligner que nous serons particulièrement attentifs à l'aboutissement des propositions de notre groupe, soit l'allègement de l'imposition de la famille par le biais d'une augmentation de la déduction fiscale pour les enfants à charge tout comme nous serons sensibles à l'amélioration du splitting pour les couples mariés et les familles monoparentales.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien annonce qu'il acceptera à l'unanimité toutes les motions visant à une baisse de la fiscalité.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Im Namen des Mitte-Links-Bündnisses nehme ich Stellung zur Motion Markus Bapst/Jean-Louis Romanens. Die Motion M1013.07 der Kollegen Bapst/Romanens könnte man mit Fug und Recht als Globalprojekt der Steuersenkung in unserem Kanton bezeichnen, betrifft sie doch fast die ganze Palette möglicher steuerlicher Interventionsfelder. Würden alle Forderungen dieser Motion umgesetzt, wäre der Kanton mit Einnahmeausfällen in Höhe von 77 Millionen und die Gemeinden mit Einnahmeausfällen von 58.5 Millionen Franken konfrontiert.

Das Mitte-Links-Bündnis ist der Meinung, dass die Motion zu weit geht und ihre Annahme genau das gefährden würde, was die Motionäre wünschen, nämlich dass die Anstrengungen des Kantons in den Bereichen Ausbildung, Gesundheit und Unterstützung der sozial Benachteiligten auch in Zukunft weitergehen – konkret die Investitionen in das Vorschulalter, die Einführung

eines 2. Kindergartenjahres, die Jugendbetreuung, den Umweltschutz und die erneuerbaren Energien.

Nichts destotrotz, wir anerkennen zwei Anliegen der Motionäre. Es handelt sich um die in Punkt 1) «Entlastung der Familienbesteuerung» vorgeschlagenen Massnahmen, das heisst die Erhöhung des Sozialabzugs für Kinder und die Einführung des Voll-Splittings.

On connaît les prévisions démographiques: une société qui ne favorise pas les familles avec enfants les prive de leur avenir et renonce à des stimulations culturelles et économiques.

Leider leider geht der Staatsrat in seinem Vorschlag über die Fraktionierung der Motion andere Wege und gibt nicht der Entlastung bei der Familienbesteuerung die Priorität.

Deshalb lehnt das Mitte-Links-Bündnis die vom Staatsrat vorgeschlagene Fraktionierung der Motion ab und wird, falls die Mehrheit in diesem Rat ihr zustimmt, die Motion grossmehrheitlich ablehnen.

Auch eine vollständige Überweisung der Motion kommt aus den oben erwähnten Gründen für uns grossmehrheitlich nicht in Betracht.

Wir laden Sie ein, unserer Strategie zu folgen.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Le grand trend actuellement, c'est l'abaissement de la fiscalité. On le voit, de plusieurs côtés, que ce soit des milieux économiques, que ce soit même des milieux traditionnels de droite, il y a une très forte pression pour que l'on abaisse les charges fiscales directes, indirectes, etc. Même certains milieux reprochent au Conseil d'Etat sa tiédeur dans les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la fiscalité alors que nous pensons que le Conseil d'Etat prend peut-être quelques risques, risques parce que, certes, si l'on considère que la situation du canton est florissante du point de vue comptable, il n'est pas inutile de rappeler que celle des communes l'est beaucoup moins! Il n'est pas non plus inutile de rappeler que tous les effets d'abaissements fiscaux se font ressentir également sur les communes, qui ont été assez malmenées au cours de ces deux dernières années et même qui vont l'être encore davantage au cours des prochaines années quand on voit les grands dossiers qui les attendent et quand on voit surtout les effets à la fois de la RPT et de la péréquation financière.

Je voudrais quand même rappeler que, même si l'on a répété que pour les personnes morales l'effort d'abaissement fiscal est un signe important pour l'attractivité de ce canton, si vous interrogez les personnes morales, en particulier les entreprises qui désirent s'implanter ici, la fiscalité n'est pas le critère essentiel dans leur décision de choisir ou non le canton de Fribourg, bien au contraire! La fiscalité joue un rôle marginal. Ce sont surtout les infrastructures mises à disposition de ces entreprises qui, elles, sont considérées comme importantes pour leur implantation. Les personnes morales, les entreprises recherchent avant tout des infrastructures «top niveau», des infrastructures de proximité, je pense aux transports, je pense aux écoles, je pense à la relation avec l'administration, à la facilitation des démarches administratives, à un aménagement du territoire de qualité, une offre socio-culturelle développée et importante, une offre de transports très bien étayée. Et, naturellement aussi, les entreprises veulent avoir à

leur disposition des sorties proches des autoroutes ou des autres centres.

Toutes ces dépenses d'infrastructures sont évidemment le fait des communes pour la plupart. Ce sont même des dépenses extrêmement lourdes quand on pense que si on doit accueillir une entreprise et que l'on doit mettre à disposition des aménagements de ce type ainsi que des écoles, ainsi que des offres socio-culturelles, tout ça a un coût! Et ces coûts, les communes ne peuvent les supporter que grâce aux rentrées fiscales. Si en plus, vous baissez les rentrées fiscales des communes, ne vous attendez pas finalement à ce que celles-ci soient très enclines à faire un effort particulier pour accueillir des personnes morales nouvelles sur leur territoire. Je voudrais rappeler que nous avons eu des exemples dans le passé, et même actuellement – le dernier en date c'est celui de CFF Cargo – que certains efforts ne sont pas couronnés de succès malgré l'énorme investissement consenti par les communes. Dès lors, si vous enlevez ces moyens aux communes – réfléchissez surtout aux grandes communes – ce sera tout le canton qui sera pénalisé!

Alors, Mesdames et Messieurs, je vous exhorte à bien réfléchir avant de vous montrer particulièrement généreux pour ceux qui n'en ont peut-être pas besoin et voter «non» à l'ensemble de ces motions.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Comme on doit traiter chaque motion maintenant, je me permets d'intervenir au nom du groupe Alliance centre gauche pour la motion Ith 1002.07 ainsi que pour la motion Bourgeois/Maurand 1009.07.

La motion Ith traite de la déduction d'impôt sur le bénéfice de l'impôt sur le capital. Cette motion nous présente une proposition qu'on doit traiter comme «faux emballage». Elle prétend explicitement de soutenir les PME. En vérité, elle ne décharge que les pures sociétés de capitaux, donc aucune PME productive! On peine à voir comment soutenir l'implantation d'entreprises qui apportent réellement du travail par le biais d'une telle démarche. Cette motion est un exemple de plus de la manière dont on essaye de décharger une minorité de sociétés au détriment de ceux qui en auraient réellement besoin. Il nous semble en plus une aberration de décharger des sociétés qui font du bénéfice et de maintenir l'impôt inchangé pour les entreprises qui n'en font pas! C'est en contradiction totale avec le principe de base de l'imposition selon la force économique du contribuable. Le groupe Alliance centre gauche refuse donc à l'unanimité cette motion et on espère que, du côté de la droite aussi, qui n'écoute guère aujourd'hui, il y ait quand même un brin de distinction dans le traitement de ces différentes motions. Je vous invite à la refuser.

Quant à la motion Bourgeois/Morand, elle demande une fiscalité attractive pour les personnes morales par une baisse linéaire de l'imposition. Comme M^{me} Erika Schnyder l'a déjà évoqué en partie, les auteurs semblent totalement surestimer l'importance de l'imposition pour la vie d'une entreprise ainsi que pour la décision d'une société de s'implanter dans tel ou tel canton ou bien d'y rester. Si vous demandez à des propriétaires d'entreprises pourquoi ils choisissent la Suisse et tel ou tel emplacement, les premiers critères sont

– comme l'a évoqué M^{me} Schnyder – les infrastructures, mais surtout aussi la disponibilité de personnel bien formé, la paix sociale et la situation géographique et, quand même très souvent aussi, une situation de résidence attractive pour les familles des cadres. Mais pour offrir toutes ces prestations aux entreprises qu'on veut attirer et maintenir, l'Etat doit pouvoir financer ces prestations.

Le groupe Alliance centre gauche, dans sa grande majorité, ne soutient donc pas une baisse, surtout linéaire, de cet impôt spécifique. Ces deux motions constituent des pierres qu'on veut retirer de l'édifice de l'imposition. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat nous sert comme ritournelle «On n'a pas les moyens»; mon collègue Olivier Suter a déjà mentionné quelques exemples. Pour les entreprises, il est aussi très attractif d'avoir des infrastructures pour les jeunes, des transports publics attractifs, un bon accueil de la petite enfance, des bourses d'études, des piscines couvertes. Mais pour tous ces exemples, on a dit «On n'a pas les moyens!» Donc, si vous voulez retirer encore plus de moyens à l'Etat, vous baissez aussi l'attractivité des conditions pour les entreprises. C'est de votre responsabilité de décider!

Le groupe Alliance centre gauche vous prie de refuser ces motions.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Beaucoup a été dit au sujet de l'attractivité du canton et force est de constater qu'il y a opposition entre l'attractivité fiscale et l'attractivité liée notamment à l'ensemble des prestations qui, au passage, sont demandées d'un peu partout.

Au début de ce débat, M. le Député Kuenlin laisse paraître une certaine irresponsabilité envers ceux qui ne partagent pas l'avis du groupe libéral-radical. J'aimerais aussi lui rappeler notre responsabilité sur le financement de projets – et vous en conviendrez tous – dont nous avons besoin. Nous sommes tous responsables avec des appréciations, c'est évidemment la nature du débat, différentes. Votre position consiste à, j'imagine, parier sur l'avenir et à permettre d'agrandir le gâteau. Notre position consiste aussi à faire en sorte que ce gâteau soit partagé en tranches les moins inégales possible!

Ce qui nous inquiète aujourd'hui, c'est d'un côté la masse importante des investissements nécessaires à absorber une augmentation importante de notre population. Ce qui nous inquiète ce sont les velléités affirmées de diminution de prestations de la part de la Confédération, notamment dans le cadre des domaines des transports et de l'économie. Ce qui nous inquiète également, c'est que dans l'ensemble de ces messages, il y a un certain manque de globalité. Nous le savons tous, on nous annonce une augmentation démographique parmi les plus dynamiques de notre pays: plus 60 000 habitants en 2025, ce qui signifie quand même que nous sommes un canton attractif quoiqu'en pense M. Peiry! Cela signifie également des obligations d'investissements supplémentaires dans le domaine des écoles, des hôpitaux, des transports et évidemment des frais supplémentaires liés au fonctionnement de ces investissements. Comme l'ont rappelé certains d'entre nous, la RPT n'en est qu'à sa première année. De plus, jusqu'à la fin de l'actuelle législature, nous devons régler la ou les questions de la police de proximité ainsi

que celle de la péréquation. Dans les grands centres – et ça n'est pas que Fribourg qui est concernée – il y a des tendances plus concentrées de paupérisation et, par conséquent, un devoir accru de solidarité. La question fondamentale qui se pose à notre groupe, et je l'espère à l'ensemble des groupes, est de savoir si nous ne mettons pas la charrue devant les bœufs!

Une dernière remarque – et là, j'interviens également au nom du comité de l'Association des communes – est de rappeler qu'aujourd'hui il est question d'un débat de transmission de motions et que nous aurons évidemment des débats liés à la présentation de modifications légales et qu'alors il ne sera pas question que ces modifications concernent la fiscalité des communes. Cela a également été rappelé par ma collègue, M^{me} Schnyder.

Lässer Claude, Directeur des finances. Pour reprendre la formule de la députée Schnyder, chers députés, mais je ne suis pas sûr que la notion de «chers» soit la même chez elle que chez moi. Au vu de la pléthore de propositions de réductions fiscales, le Conseil d'Etat a jugé indispensable d'en regrouper les réponses de manière à essayer d'en tirer une ligne directrice. Je crois qu'il faut être clair! La réalisation simultanée de toutes ces motions n'est tout simplement pas possible matériellement. Je ne suis pas certain que les motionnaires ne soient pas conscients de cette problématique. La situation de nos comptes, en particulier des comptes 2007, que l'on aura l'occasion de discuter lors d'une prochaine session ne doit pas tromper et conduire aux erreurs, notamment ignorer le caractère conjoncturel, donc par définition passager, de ces bons résultats; ce serait une omission coupable et dangereuse. Cette affirmation est encore renforcée lorsque l'on se rappelle que presque la moitié du résultat 2007 est d'ores et déjà réduit par la diminution fiscale déjà décidée et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Je rappelle qu'il s'agit d'un montant de 32 millions. Au sujet de cet aspect conjoncturel, pour ceux qui ne l'aurait pas vu, je ne peux que les inviter à prendre l'exemple des *Freiburger Nachrichten* de hier. Il n'y a pas besoin de lire, il suffit de regarder les images et de regarder le dessin de presse qui figure en première pag. Et comme on le sait les dessins de presse généralement expriment très bien la réalité. Lorsque vous aurez vu ce dessin de presse, s'il n'est pas déjà vu, vous aurez compris, vous aurez assimilé cette question de conjoncture.

Il faut donc tirer des priorités si l'on veut agir de manière responsable et dans les priorités que le Conseil d'Etat propose de manière constante – cela figure déjà dans le programme gouvernemental –, il y a tout d'abord la compensation de la progression à froid que l'on a discuté. Je veux bien convenir avec la députée Kaelin que pour les bénéficiaires ce n'est pas vraiment une réduction d'impôt puisque c'est une compensation de la progression à froid, mais pour le canton cela a tout de même un coût non négligeable. Je note que cette compensation de la progression à froid, comme cela l'a été relevé dans le débat y référant, profitera essentiellement aux familles et à la classe moyenne. En parallèle à cette compensation, le Conseil d'Etat souhaite l'introduction, sur le plan cantonal, de la réforme II des entreprises (imposition des dividendes), en tout

cas sur certains points, de manière à mettre sur pied d'égalité nos PME avec celles des cantons voisins.

Ensuite, il y a lieu de continuer, j'insiste sur le terme, de continuer à agir sur le coefficient cantonal, ce qui a l'avantage de remplir l'ensemble des objectifs que vous avez évoqués, c'est-à-dire réduire la fiscalité des personnes physiques, réduire la fiscalité des personnes morales, avec ce gros avantage qu'au moins le Conseil d'Etat est cohérent et il est cohérent avec les décisions du Grand Conseil qui nous enjoint de prendre des mesures qui touchent le moins possible la fiscalité des communes.

Dans l'ensemble des propositions qui sont faites, j'aimerais relever que deux en particulier nous paraissent inacceptables.

La première et c'est la plus importante, c'est l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. Elle est inacceptable pour deux raisons. Tout d'abord, en raison de son coût et ensuite en raison de son impact politique. Il faut savoir que cela serait considéré par les autres cantons romands comme l'ouverture des hostilités fiscales et non pas comme une action dans le cadre de la concurrence fiscale que l'on admet! Cela notamment parce que cette mesure, qui serait vraisemblablement introduite dans d'autres cantons si Fribourg commençait, aurait des impacts extrêmement importants sur les finances de ces cantons et très franchement, je ne crois pas que le canton de Fribourg ait les reins assez solides pour se lancer dans cette démarche qui est longue. Si l'on veut se battre sur le plan de la fiscalité, si l'on veut vraiment faire «de l'agression fiscale», il faut quand même se rendre compte que nous jouons dans une autre ligue que par exemple le canton de Genève ou le canton de Vaud.

Le deuxième élément qui me semble extrêmement discutable est la proposition qui figure dans une des motions d'agir, pour régler cette question de la fiscalité des communes, d'agir systématiquement, cela veut dire pratiquement chaque année, sur les taux d'impôt communaux en les relevant pour compenser la perte qu'ils subissent, indépendamment du travail de titan que cela suppose chaque année. Il faut quand même savoir qu'il faut prendre commune après commune, faire les calculations. C'est l'impact politique, Mesdames et Messieurs, cela signifierait que chaque année le Grand Conseil fixerait unilatéralement un nouveau taux d'impôt pour les communes, que la commune devrait simplement entériner. En termes de compréhension des systèmes, notamment pour les communes, je ne suis pas sûr que l'on atteigne le but, quand je vois l'incompréhension totale du système de la bascule fiscale introduite dans les communes. Même parmi les édiles communaux, il en est qui ne comprennent pas ce système, qui sont convaincus que l'on a baissé l'impôt, qui ne se sont pas rendu compte que des charges ont été enlevées et que la situation est quasiment neutre. La démarche que le Conseil d'Etat propose va dans le sens des demandes des différentes motions. On atteint le même but en faisant de cette manière et il nous semble très important de baisser l'impôt d'abord globalement avant de mettre en place des mesures particulières. Je vous invite donc à être raisonnable et à suivre les propositions du Conseil d'Etat qui vont déjà assez loin et globalement pour l'essentiel vont dans le sens

de ces différentes motions. Vous me permettez maintenant de réagir sur quelques interventions.

Le député Boschung estime que le Conseil d'Etat devrait conduire et ne pas gérer! Je note qu'un député demande au Conseil d'Etat de conduire le Grand Conseil, je lui laisse la responsabilité de cette affirmation. Cela dit, je veux bien admettre que lorsque le Conseil d'Etat donne une ligne, et on a donné la ligne de ce que l'on veut faire en matière fiscale dans le programme gouvernemental, si cela ne correspond pas à sa propre ligne, eh bien on dit qu'il gère et ne conduit pas. Au moins, nous avons le mérite de la cohérence en ce sens que, l'ensemble de nos réponses correspond à ce que l'on a déjà dit dans le programme gouvernemental.

Je l'ai dit auparavant, mais je vais quand même le redire au député Romanens qui nous a reproché d'avoir attendu deux ans pour répondre à la motion qu'il a retirée, qu'il a attendu, lui, deux ans pour la retirer. Je dirais que globalement la motion qu'il a défendue a un problème de fond. Il y a bien entendu l'unité de matière parce que l'on parle de fiscalité, mais il n'y a visiblement pas l'unité de matière quant aux mesures et c'est cela qui fait toute la difficulté d'accepter simplement telle quelle cette motion qui va beaucoup trop loin parce que, encore une fois, elle serait très difficilement applicable.

Par rapport à ce qu'il a dit maintenant: il a évoqué le résultat des comptes 2007 et puis ce qui fait toujours saliver beaucoup de monde, il a évoqué les réserves et provisions, ce qu'a aussi fait le député Peiry. Le député Peiry a parlé de réserves cachées. Je pense que quand il parle de la comptabilité de ses clients, il parle de réserves latentes, cela a évidemment une autre connotation. J'ose affirmer que ces provisions ont toutes un caractère effectif de dépenses, ce sont des dépenses qui n'ont pas pu être budgétisées – pensez à l'achat de Garcia, pensez aux frais d'investigation de La Pilaz, etc, etc. J'en veux pour preuve que nous avons, par exemple, provisionné en 2006 5 millions pour accélérer le versement des subventions aux CO. Ces 5 millions, dans les comptes 2007 c'est-à-dire l'année qui a suivi, ont été dissous et ont été versés. Donc, contrairement à ce que l'on veut dire, ces provisions ne sont pas là comme on a les réserves générales, les réserves non affectées dans les entreprises pour le futur. M. Romanens a évoqué les 74 millions. Je l'ai déjà dit, quasiment la moitié de ce montant est déjà affecté à des réductions fiscales, celles qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2008 et qui coûtent 32 millions. M. Romanens a dit: «la tirelire enfle»! Mais, Mesdames et Messieurs, qu'allez-vous nous dire quand la conjoncture sera retournée, je ne dis pas que cela sera l'année prochaine, ce sera peut-être plus tard, et que nous n'aurons pas de réserves à ce moment-là. C'est précisément dans les mauvaises périodes, et ce n'est pas moi qui le dit en premier, je l'ai entendu hier soir par un spécialiste dans le cadre du débat d'«Infrarouge» qui disait exactement que les résultats publics – en disant tout le monde croit que maintenant c'est l'euphorie, il faut y aller – doivent permettre au contraire de faire des réserves pour le futur. Et le capital que nous avons c'est une réserve et c'est une réserve pour financer à futur les investissements, il faut les financer. J'aimerais rappeler que même avec un budget équilibré, cela ne signifie pas

encore qu'on arrive à autofinancer la totalité de nos investissements et je préfère avoir un capital qui me permet de recourir à de l'argent sans devoir emprunter auprès des banques avec des taux d'intérêts relativement importants. Le député Suter a dit que gouverner c'est prévoir. Cette politique de constituer un capital en bonne période pour pouvoir en disposer en mauvaise période c'est précisément prévoir!

Le député Suter a évoqué notamment la question des contribuables faibles, des contribuables moyens, des contribuables forts en disant qu'il y a des priorités à mettre. On peut toujours discuter sur l'ordre des priorités, mais j'aimerais quand même insister sur une chose: j'aimerais m'inscrire en faux par rapport à ce qu'a dit le député Girard. On n'a jamais dit que maintenant les familles c'était une affaire liquidée, poutzée, qu'elles avaient eu, que l'on allait passer à autre chose. Mais il n'en reste pas moins que lorsque l'on fait une politique de petits pas, cela signifie que chaque année on fait quelque chose. On ne peut pas dire que chaque année il faut faire quelque chose pour les mêmes catégories. Il faut le prendre sur une période de plusieurs années, puis voir globalement ce qui a été fait pour l'ensemble des catégories. Là on peut dire si vraiment on a péjoré pour une au détriment de l'autre ou si on n'a pas assez donné pour l'une et plus pour l'autre. Et jusqu'à présent si l'on se base sur une période un peu plus longue, on se rend compte que l'on n'a pas du tout ignoré, pas du tout laissé de côté les familles et les bas revenus.

M. Suter a évoqué par exemple l'assainissement des décharges qui risque de coûter cher. Il a raison. J'aimerais juste faire quelques remarques. On a évoqué le cas le plus connu aujourd'hui, celui de La Pila. On ne sait pas combien cela va coûter, cela va coûter très cher. Je ne crois pas que l'on puisse faire, même avec les autres sites contaminés que l'on a vraisemblablement dans le canton, que l'on puisse faire une comparaison avec la décharge de Bonfol. Je crois que la problématique est quand même un petit peu différente. Cela étant dit, c'est vrai que vraisemblablement il y a des sommes importantes qui devront être dégagées pour assainir ces sites. Mais j'aimerais quand même rappeler que dans toute cette question, il n'y a pas que l'Etat qui est interpellé, il y a vraisemblablement, en tout cas pour les plus gros cas il devrait y avoir l'apport de la Confédération et ensuite, il y a les exploitants des décharges et ceux qui vont mettre en décharge. Il y a tous ces éléments, tous ces éléments de responsabilité qui doivent être pris en compte. Je rappelle encore à ce sujet que gouverner c'est prévoir et je le dis d'autant plus qu'à l'époque je n'étais pas au Conseil d'Etat: lorsque le Conseil d'Etat a présenté la loi sur la gestion des déchets, il avait proposé de constituer un fonds pour cet assainissement et je rappelle que le Grand Conseil avait à l'époque refusé ce fonds, non pas sur le principe, mais en disant: on veut d'abord voir le cadastre et ensuite on verra ce que l'on va faire avec ce fonds. Parce que l'on pourrait déjà avoir des sommes à disposition financées par une taxe sur les décharges.

Ensuite, je ne veux pas entrer dans le détail des projets qui ont été évoqués, mais j'aimerais quand même vous dire que beaucoup de projets que le député Suter a évoqués ne sont pas forcément l'affaire du canton. Il y a quand même d'autres partenaires qui sont aussi

concernés dans ce domaine-là. Il a évoqué la question des communes, l'impact sur la fiscalité des communes. Alors encore une fois, je rappelle que les propositions du Conseil d'Etat correspondent à cet état de fait: sur le principe de la progression à froid, je crois qu'il n'y a pas de discussion possible, la progression à froid doit être compensée aussi bien par le canton que les communes; ce n'est pas contesté par les communes, contrairement aux autres mesures. Et précisément la démarche qui est proposée par le Conseil d'Etat est d'agir plutôt sur le coefficient cantonal – allons toujours jusqu'à cent et après on verra – précisément pour tenir compte de ce qui a été décidé ici.

Le député Girard a utilisé une expression que les édiles communaux aiment bien utiliser, qu'on entend souvent dans cette enceinte, mais qui ne correspond absolument pas à la réalité. J'aimerais donc m'inscrire en faux, lorsqu'il affirme que le canton n'a de cesse de reporter les charges sur les communes, c'est une contre-vérité et c'est le minimum que l'on puisse qualifier. Il est vrai que les charges liées que supportent à la fois le canton et les communes augmentent. Elles augmentent pour le canton comme pour les communes et ce n'est pas un report de charges du canton, c'est une augmentation des charges que nous prenons en commun. Je prends un seul exemple: s'il fallait aujourd'hui, ce n'est pas le cas, s'il fallait augmenter la participation au fonds de l'emploi, bien sûr que les communes payeraient plus, mais le canton aussi. Le canton ne se décharge pas sur les communes et je suis désolé de vous dire que toutes les décisions prises ces cinq dernières années au terme desquelles une collectivité a pris seule en charge une tâche concernaient le canton. Ce mouvement s'est toujours fait des communes en direction du canton. Je ne veux pas vous citer toute la litanie de ce qui s'est décidé dans ce cadre-là, mais c'est effectivement le cas et ce ne sont pas forcément des charges qui n'ont pas de dynamique. Je pense par exemple aux frais hospitaliers, c'est clair que quand on a commencé, le canton a repris ces charges, on a fait une opération neutre au départ, c'est vrai, il y a eu la bascule fiscale, mais personne n'oserait affirmer que les frais de santé ne vont pas évoluer à la hausse ces prochaines années; ce n'est qu'un exemple.

Le député Girard a évoqué la question des catégories concernées, je crois. J'insiste encore une fois là-dessus: il faut voir sur plusieurs années et pas simplement sur une année, cela ne paraît pas tout à fait correct. La question de l'imposition des dividendes qui est une partie de la réforme des entreprises: j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet dans des interviews, j'aimerais revenir sur cette question, rappeler un certain nombre d'éléments. Il est exact, le député Kuenlin l'a dit, que les Fribourgeois ont refusé la réforme proposée. Au niveau suisse toutefois, une majorité courte, mais une majorité a décidé qu'il fallait introduire cette réforme. Maintenant la question qui est posée est la suivante: est-ce que l'on peut, est-ce que c'est acceptable pour nos entreprises d'être un îlot au milieu de cantons appliquant la nouvelle imposition des dividendes. On m'a dit: «ouais, mais vous ne vous imaginez quand même pas que le peintre va s'installer ailleurs; il a sa clientèle là». Bien sûr, mais le peintre qui est dans le Lac, pour lui ce n'est pas un problème de mettre le

siège social dans le canton de Berne voisin et continuer à travailler sur son aire de travail habituelle. Et là pour moi, si l'on ne veut pas prêter nos PME, nos entreprises, je crois qu'on doit faire un pas.

Le député Peiry a évoqué la fiscalité par rapport à l'attractivité pour les entreprises, pour les personnes morales. Je crois très franchement que la réalité correspond à un moyen terme entre ceux qui affirment que la fiscalité ne joue quasiment aucun rôle et ceux qui disent que c'est le rôle essentiel. La fiscalité est un des éléments. Ce n'est pas que cet élément. C'est un élément qui joue un rôle. Ce n'est pas l'élément qui, au départ, incite l'entreprise à s'intéresser à un endroit, mais souvent c'est le dernier élément qui fait qu'elle s'installe chez nous. Il faut être clair, de toute manière à aucun moment on n'arrivera à concurrencer certains sites parce que nous n'avons pas d'aéroport international, parce qu'on n'a pas certaines qualités de vie. Ce n'est pas la même chose d'avoir une entreprise sur les rives du Léman ou de pouvoir dire qu'on a son siège social à Geneva plutôt qu'à Givisiez.

M. Peiry a également évoqué les déclarations de M. Broulis en matière d'action fiscale. Je souhaiterais que l'on ne s'intéresse pas seulement au titre du journal mais aussi à ce qui est dessous. Quand vous lisez les mesures qui sont proposées dans le canton de Vaud, qui sont de bonnes mesures – on double ou on triple les déductions sociales, les déductions pour enfants –, sachez qu'en doublant ou en triplant ces déductions on est encore en-dessous des déductions fiscales fribourgeoises actuelles... largement en-dessous. J'aimerais quand même qu'on garde ça à l'esprit.

Ensuite, M. le Député Peiry, comme d'autres, a dit: «Il faut enfin une fois baisser substantiellement, marquer un coup, faire de la psychologie et puis on s'y retrouvera». C'est un pari. C'est un pari que je peux accepter intellectuellement en disant: «oui, on risque de s'y retrouver à moyen terme». Mais, M. Peiry, pendant le moyen terme qu'est-ce que vous faites? Pour équilibrer le budget, vous devrez bien accepter de réduire des prestations, vous devrez bien accepter de réduire des subventions pour le moyen terme parce qu'on doit équilibrer le budget. Alors, je vous invite à m'accompagner... il n'y a même pas besoin de m'accompagner, il n'y a qu'à en discuter dans ce contexte ici, dans cette enceinte, pour expliquer qu'on va déduire par exemple des subventions aux communes. Lorsqu'on avait quelques problèmes financiers pour équilibrer le budget, on est venu avec ça et on a vu le tollé que cela a fait ici dans cette assemblée. Je ne vous parle même pas des subventions ou de ce qu'on paie concernant plus directement les privés. C'est la même problématique. Alors, le coût serait jouable si on pouvait pendant un certain nombre d'années accepter un déficit... mais on ne peut pas. Donc, dire qu'on récupérera ça à moyen terme ne suffit pas. Il faut encore fixer le moyen terme. Sur quelle longueur? Cinq ans? Dix ans? Qu'est-ce qu'il va se passer pendant ce moyen terme? Eh bien, il faudra s'attaquer aux prestations parce que, en plus, il y a un élément qu'un certain nombre de personnes ici ont évoqué: c'est la croissance démographique du canton en disant expressément ou de façon sous-entendue que ce sont de nouveaux contribuables. Mais ce sont aussi de nouveaux bénéficiaires de prestations

étatiques. Ce sont de nouvelles personnes qui ont besoin d'écoles, qui ont besoin de routes, qui ont besoin d'hôpitaux, qui ont besoin de tous ces éléments-là et j'ose prétendre – vous verrez que l'avenir nous donnera raison – que le plus grand défi que le canton de Fribourg a, c'est d'arriver à assumer l'extension des prestations, l'augmentation des prestations que cette croissance démographique implique déjà maintenant et impliquera à futur.

M. le Député Peiry a aussi évoqué la place relative du canton de Fribourg dans les comparaisons intercantionales en disant que finalement on a fait des choses mais il ne s'est rien passé. J'aimerais lui rappeler qu'on aime bien citer des chiffres puis quand les chiffres changent, on ne les cite plus du tout. Je me rappelle, il n'y a pas si longtemps, quand on a commencé à discuter à fond de cette question de fiscalité, nous avions un indice dans les comparaisons intercantionales de 135%. Je me rappelle qu'on m'avait dit – pas dans cette enceinte, en-dehors –, lorsqu'on avait discuté dans le cadre des discussions sur la fameuse motion fiscale qui demandait 10% sur cinq ans (cinq fois deux), on m'avait dit que l'objectif est d'arriver à 125. Mesdames et Messieurs, on en est à 120. On est passé de 135% à 120%. Cela signifie que sur la base des résultats 2006 le Fribourgeois, en comparaison, alors qu'il payait à un moment donné 35% de plus que la moyenne suisse paie maintenant à peu près, je crois, 20 ou 21% de plus que la moyenne suisse. Dire qu'il n'y a pas d'effort... qu'on n'a rien fait, c'est faux. Il y a des résultats qui sont là et je prétends que, dans certains cas, si on faisait vraiment les comparaisons individuelles avec tout ce qu'il y a dans le canton, toutes les prestations qu'on a dans le canton, on serait très surpris du résultat net.

M. Peiry a aussi évoqué Schwytz en disant qu'il faut que Fribourg devienne le «Schwytz de la Suisse romande». Je lui propose tout de suite de déposer une motion pour fermer l'Université, pour fermer les hôpitaux parce que finalement Schwyz ne les a pas non plus, ne supporte pas ces charges-là et est dans une autre situation. Je crois qu'il faut s'enlever l'illusion de croire qu'un jour le canton de Fribourg pourra être une oasis fiscale. Le jour où le canton sera dans une bonne moyenne, peut-être encore un tout petit peu meilleure que la moyenne suisse, nous aurons fait des pas de géant.

Encore une fois j'ai évoqué les provisions, les réserves latentes ou cachées des comptes 2007 et je prétends que ce sont des dépenses différées, mais différées à très court terme.

M. le Député Collomb a évoqué la définition des économistes ou des prévisionnistes. Je veux lui en ajouter une supplémentaire à son répertoire. C'est la définition selon Peter qui dit que «l'économiste c'est un spécialiste qui est capable de vous expliquer demain pourquoi ce qu'il a prédit hier ne s'est pas réalisé aujourd'hui». (*rires*) ... et c'est un économiste qui vous le dit! Mais je constate quand même que, aujourd'hui, même dans les prévisions à court terme, à très court terme parce qu'on parle de l'horizon 2008 et 2009, tous les spécialistes – leurs prévisions valent ce qu'elles valent – tous révisent leurs prévisions à la baisse en termes de croissance économique. Tout le monde les voit à la baisse.

Il y a encore une croissance, on est d'accord, mais tous ces spécialistes revoient leurs prévisions à la baisse.

M^{me} Mutter a évoqué ce qu'il faudrait faire et ce qu'il ne faudrait pas faire en disant qu'on pourrait assumer plus de prestations au lieu de réduire la pression fiscale. Je crois que dans ce domaine-là rien n'est blanc ou noir, tout est un petit peu gris. Il s'agit de trouver un certain équilibre entre ces différents intérêts. On ne peut pas dire qu'il faut complètement ignorer la fiscalité quel que soit le montant qu'on paie et qu'il faut tout mettre sur les prestations. Je crois qu'il y a un équilibre à trouver pour essayer, tant que faire se peut, de réduire la fiscalité – ce qui profite aussi à tout le monde – tout en assurant les prestations que l'Etat doit assurer.

En ce qui concerne les dernières interventions, M^{me} Schnyder et M. Clément sont intervenus dans le même sens au sujet des communes. Encore une fois, les propositions du Conseil d'Etat ayant le mérite de tenir compte de cette problématique, de tenir compte de récentes décisions de ce Grand Conseil, nous partageons l'avis, hormis la question de la progression à froid et de la fiscalité des entreprises qu'il faut continuer d'agir sur le coefficient cantonal.

C'est avec ces considérations que je ne peux que vous inviter à suivre les propositions du Conseil d'Etat. Je vous remercie de votre attention.

Le Président. Nous allons donc passer au vote, motion après motion, en vous rappelant que si le motionnaire désire prendre la parole avant le vote, il en a le droit mais il doit le faire de façon très brève.

Motion N° 139.06 Ernst Maeder/Jean-Louis Romanens

Cette motion a été retirée.

Vote sur la motion N° 156.06 Jörg Schnyder/Jean-Jacques Marti (reprise par Rudolf Vonlanthen)

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Neben der AHV, der zweiten Säule und der Pensionskasse ist die persönliche Vorsorge heute und vor allem in Zukunft sehr wichtig. Diejenigen, welche versuchen, sich selbst zu helfen und sich zu versorgen, statt auf den Staat zu warten, dürfen nicht mit hohen Steuern belastet oder bestraft werden. Der Kanton Freiburg ist in dieser Beziehung kein gutes Beispiel. Um auch der Steuerflucht in einen anderen Kanton vorzubeugen, sind die Steuern auf Kapitalleistungen als Vorsorge zu senken. Ich bitte Sie, der Motion zuzustimmen.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'ai juste une remarque à ce sujet. On a ici la démonstration d'un défaut de votre règlement ou de la loi sur le Grand Conseil parce que, comme nous le disons dans la réponse, nous acceptons la motion mais, vraisemblablement, le Conseil d'Etat ne va pas proposer des modifications correspondant forcément exactement à la motion parce qu'il semble y avoir passablement de difficultés. Quand je fais référence à votre loi, c'est parce qu'il serait beaucoup plus simple qu'on puisse à nouveau revenir à cette notion d'acceptation de la mo-

tion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat. Ce serait plus correct et ça correspondrait mieux à la réalité!

– Au vote, la prise en considération de la motion N° 156.06 (baisse d'impôt sur les prestations en capital provenant de la prévoyance) est acceptée par 68 voix contre 25. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 68.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 25.*

S'est abstenu:

Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

Vote sur la motion M1001.07 Stéphane Peiry

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je l'ai dit, cette mesure est importante pour Fribourg dont le tissu économique est essentiellement composé de PME. Il faut rappeler que la double imposition économique consiste à frapper deux fois par l'impôt un même montant, une fois le bénéficiaire et, une seconde fois, la distribution des dividendes. En raison de cette double imposition, l'argent dort au lieu d'être réinvesti dans le circuit économique. Ceci bloque des investissements et pénalise de nombreuses PME. En fin de compte, ce système fiscal freine le dynamisme économique et entrave la création d'emplois, surtout au sein des PME.

C'est pourquoi, pour encourager les PME de notre canton et pour encourager la création d'emplois, je

vous invite, à l'instar du Conseil d'Etat, à soutenir ma proposition.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1001.07 (modification de la loi sur les impôts cantonaux directs) est acceptée par 67 voix contre 26. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 26.*

Vote sur la motion M1002.07 Markus Ith

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Je me permets, avant le vote sur cette motion, d'amener quelques arguments pour le soutien. Il est évident que cette motion fait également partie de ce paquet complet des modifications dans le domaine des impôts. Soyez rassurés, je ne vais pas revenir sur tous les éléments qui ont déjà été évoqués. Ma motion est en fait une suite logique du vote que nous avons fait juste avant concernant l'imposition des dividendes et de la votation du 24 février de cette année. Il s'agit donc également d'un élément de la réforme II des entreprises. Par ce fait il me paraît important que, même si le peuple fribourgeois à une courte majorité, a refusé cette réforme, notre canton reste compétitif vis-à-vis de ses voisins. Je sais que cette modification n'est pas un petit morceau mais je reste persuadé qu'elle reste supportable pour nos fi-

nances cantonales et je vous demande de soutenir la motion.

Der Staatsrat hat Sie darauf hingewiesen: Die Annahme dieser Motion und deren Umsetzung riskiert, einen Steuerstreit mit unseren Nachbarkantonen anzuzetteln. Ich bin nicht dieser Meinung, im Gegenteil: Durch die Umsetzung der Motion wird der Kanton Freiburg zu einem attraktiveren Standort für Unternehmungen und sie kann deshalb ebenfalls als Wirtschaftsförderung angesehen werden. Mit der Ansiedelung von Betrieben und der Schaffung von Betrieben und der Schaffung von Arbeitsplätzen können wiederum Mehreinnahmen bei den Unternehmungen, wie auch den natürlichen Personen generiert werden. Haben wir keine Angst vor unseren Nachbarn, sondern seien wir pro-aktiv, um den Standort Freiburg zu stärken.

Bereits mehrere Male bedauerten wir unseren Platz in der Steuerrangliste. Hier haben wir ebenfalls eine Möglichkeit, in dieser Rangliste nach vorne zu kommen. Die Motion richtet sich aber insbesondere auch an die bereits im Kanton ansässigen Betriebe, welche von einer finanziellen Entlastung profitieren können und ihre finanziellen Mittel in Investitionen oder die Schaffung neuer Arbeitsplätze investieren können. Mit dieser Motion werden auch direkt die Unternehmen entlastet und sie beinhaltet keine Vorteile für deren Investoren oder Besitzer.

Es scheint mir klar, dass die heute überwiesenen Motionen zeitlich gestaffelt in Kraft gesetzt werden. Eine Rückweisung aufgrund von Prioritätensetzung scheint mir deshalb nicht notwendig. Aus diesem Grund und auch in Anbetracht der Tatsache, dass der Staatsrat nicht grundsätzlich gegen meine Motion ist, lade ich Sie ein diese zu unterstützen.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je vais répéter ce que j'ai dit. Tout d'abord vous êtes conscients que tout faire en même temps, ce n'est pas possible. J'aimerais préciser une chose parce que je ne suis pas certain que tout le monde l'ait vu: on retrouve cette proposition également dans la motion Romanens, elle est mentionnée expressément, ce qui est aussi une des raisons de la non-acceptation d'un certain nombre d'éléments de la motion Romanens. On ne peut pas tout faire en même temps. Le coût est relativement élevé y compris pour les communes. On cite les chiffres, c'est quand même en gros 11 millions pour le canton, 8 millions pour les communes et je répète, le député Ith peut être d'un autre avis, ça sera considéré comme l'ouverture de la guerre fiscale en Suisse Romande. Cela m'a été dit clairement, parce que l'on a discuté de cette problématique-là. Les enjeux pour les autres cantons sont nettement différents, il y a des chiffres. C'est en tout cas un 0 de plus et nous ne sommes pas en mesure, excusez-moi de l'expression, de régater contre certains cantons si vraiment on déterre la hache de guerre fiscale, nous ne sommes pas en mesure de le faire, ce serait une illusion de le croire. Si l'on veut améliorer la fiscalité des entreprises, et on doit le faire, on peut le faire, je suis entièrement d'accord, on doit le faire d'abord par la fiscalité normale, régulière, en travaillant sur le coefficient. Et en travaillant sur le coefficient cela signifie qu'on va dans le sens quand même du motionnaire. C'est la raison pour laquelle,

au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à rejeter cette motion.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1002.07 (impôt sur le bénéfice) est acceptée par 54 voix contre 35. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Ét. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 35.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 5.*

Vote sur la motion M1008.07 Rudolf Vonlanthen

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich möchte nur noch einmal unterstreichen: Die teilweise Behebung der Doppelbesteuerung, Herr Zurkinden, wir reden von «Doppelbesteuerung» und nicht von «einfacher Besteuerung», löst positive Wachstumsimpulse für die Freiburger Wirtschaft aus. Davon profitieren alle. Bald zwanzig Kantone kennen schon diese Erleichterung. Damit der Kanton Freiburg wettbewerbsfähig bleibt, müssen wir unbedingt diese Teilbesteuerung einführen. Ansonsten werden sich kaum mehr neue Firmen in unserem Kanton ansiedeln oder langjährige in die Nachbarkantone zügel. Wer diese Motion ablehnt, ist gegen Wachstum, somit gegen Erhalt und Schaffung von Arbeitsplätzen, treibt die Arbeitslosigkeit hoch und bringt unserem hart errungenen Wohlstand in Ge-

fahr. In diesem Sinne möchte ich, dass Sie der Motion zustimmen.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1008.07 (imposition partielle des dividendes) est acceptée par 67 voix contre 23. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 23.*

S'est abstenu:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). *Total: 1.*

*Vote sur la motion M1009.07 Jacques Bourgeois/
Jacques Morand*

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Les motionnaires demandent une réduction effective de l'imposition du bénéfice de 10% sur les personnes morales d'ici la fin de la législature soit durant 4 ans à compter de 2008. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat tient d'emblée à affirmer qu'il est favorable à une baisse de la fiscalité des personnes morales et je tiens ici à l'en remercier. Dans sa proposition, le Conseil d'Etat veut travailler avec une réduction du coefficient cantonal de 108,9 à 100, ce qui représente une réduction effective de 8,2% tant de l'impôt sur le bénéfice que de l'impôt sur le capital. Notre motion demandait une baisse de l'imposition de 10% uniquement sur le bénéfice. Le Conseil d'Etat propose de compenser le manque de réduction fiscale sur le bénéfice par une réduction fiscale sur le capital

et ceci par la méthode simple du coefficient. C'est avec ces considérations et avec le Conseil d'Etat que je vous propose d'accepter en l'état cette motion.

Lässer Claude, Directeur des finances. Pour illustrer le propos que j'avais évoqué lors d'une récente motion, on est aussi ici dans le cas où c'est une motion qu'on devrait pouvoir accepter dans le sens des considérants.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1009.07 (réduction de la fiscalité des personnes morales) est acceptée par 69 voix contre 26. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 26.*

Vote sur la motion M1010.07 Stéphane Peiry/Pierre-André Page

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Je me permets une brève intervention pour vous inciter à appuyer notre motion par laquelle nous demandons une diminution de 10% de la charge fiscale. Les réponses du Conseil d'Etat sur les diminutions ayant trait à la fiscalité ont toujours été très frileuses. Frilosité qui malheureusement se poursuit. Notre responsable des finances a toujours préconisé une politique des petits pas. Ce ré-

sultat fait que l'on revient régulièrement avec des propositions plus au moins intéressantes qui ne satisfont pas. En outre chaque année, on constate que malgré les efforts on ne progresse pas au classement suisse de la fiscalité et notre canton stagne. J'ai participé avec mes collègues de la présidence à la conférence sur le fédéralisme la semaine dernière. Nous avons constaté que les cantons veulent garder une concurrence entre eux, ce qui donne raison aux cantons alémaniques qui ont eu une fiscalité agressive il y a quelques mois. Aujourd'hui, ils veulent poursuivre leur diminution fiscale car le système s'est avéré concluant. On se rend compte qu'au niveau suisse notre canton est oublié. On parle de Genève, Lausanne-Riviera, de Zürich ou Berne et environs, mais pas de Fribourg. C'est pourquoi nous devons nous démarquer et être attractifs différemment. Je vous rappelle qu'une diminution de 10% correspond au bénéfice annoncé, sans tenir compte des réserves et des différentes provisions effectuées par le gouvernement. Avec notre proposition, nous avons la possibilité d'être attractifs et de nous battre pour que notre canton soit compétitif au niveau de la fiscalité. Permettez-moi de relever l'effort de nos voisins vaudois qui n'ont pas remboursé leur dette mais qui octroient des baisses fiscales importantes. Fribourg doit être plus attractif, votons pour cette baisse d'impôt dans l'intérêt de la population fribourgeoise et de l'avenir de notre canton. Le Conseil d'Etat ne doit pas concevoir cette diminution de rentrée fiscale comme une perte mais bien comme un investissement pour l'avenir. Les cantons alémaniques qui ont effectué cet exercice en récoltent les fruits. Avec ces quelques considérations, je vous encourage à soutenir notre motion pour que le canton de Fribourg prouve son dynamisme. Ne soyons pas frileux, engageons-nous dans l'intérêt de notre canton. Si nous ne le faisons pas aujourd'hui, quand le ferons-nous ?

Lässer Claude, Directeur des finances. Je suis convaincu que notamment les motionnaires ne feront pas preuve de frilosité à futur lorsqu'ils nous diront où il faudra économiser pour pouvoir assumer cette motion-là. Les mesures que nous avons annoncées vont largement, pas complètement, mais vont largement dans le sens souhaité, mais nous devons refuser la motion parce qu'on ne peut pas aller aussi loin. Je m'inscris en faux quand on dit que nous ne progressons pas dans la comparaison intercantonale. Je l'ai déjà dit, nous sommes déjà passés de 135 à 121 sur la base des chiffres 2006. On n'a pas encore les comparaisons 2007 et 2008. Je rappelle que le bénéfice annoncé de 74 millions est déjà mangé à moitié à peu près par la baisse fiscale au 1^{er} janvier 2008, donc on utilise un bénéfice qui n'existe pas et d'autre part, j'aimerais quand même rappeler que même un bénéfice doit aussi pouvoir être là à futur pour permettre d'absorber ne serait-ce que l'inflation sur les charges existantes, et l'on n'est pas dans une phase aujourd'hui où l'inflation diminue même si elle reste raisonnable. Pour ces raisons, je vous invite à refuser cette motion sous cette forme.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1010.07 (réduction de l'imposition des personnes

physiques et morales) est acceptée par 52 voix contre 39. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 52.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 3.*

Vote sur la motion M1011.07 Pascal Kuenlin/Jean-Pierre Thürler

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). La motion que j'ai déposée avec mon collègue Pascal Kuenlin demande la baisse du coefficient fiscal pour les personnes physiques et morales en proposant également de prendre en compte la correction de la progression à froid. Nous remercions le Conseil d'Etat pour la prise en compte de notre motion qui traduit le bon sens d'une politique responsable et raisonnable en matière de fiscalité et des finances de notre canton. Cette mesure, par l'abaissement du coefficient à 100 points faut-il le rappeler, permettra tout de même de diminuer la charge fiscale de 53,8 millions. Avec la correction de la progression à froid, le résultat global escompté parlera encore davantage, et c'est bien ainsi, en faveur du contribuable. Quant à la politique des petits pas qualifiée comme telle par certains collègues lors de l'entrée en matière, elle permettra au moins d'atteindre sûrement les objectifs d'une baisse fiscale attendue et légitime. Avec ces

considérations, je vous invite à accepter notre motion comme le propose d'ailleurs le Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1011.07 (baisse de la fiscalité) est acceptée par 67 voix contre 23. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 23.*

Vote sur la motion M1013.07 Markus Bapst/Jean-Louis Romanens

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Wir haben eine Gesamtschau vorgenommen und unser Vorschlag berücksichtigt unserer Auffassung nach ausgewogen die Bedürfnisse der Wirtschaft und einer breiten Bevölkerungsschicht dieses Kantons. Pakete haben immer Nachteile, immer kann jemand dagegen sein, das ist bekannt. Wir sind der Auffassung, dass unser Paket sektorenweise Prioritäten setzt und verdaut werden kann. Ich bitte Sie besonders um die Beachtung des Teils unserer Motion, die tatsächlich die Familien und die verheirateten Paare angeht. Die Verbesserung des Splittings und die Erhöhung des Kinderabzuges sind seit Jahren Anliegen unserer Partei. Wir vertreten hier also nicht Neues. Wir möchten, dass die Motion in ihrer Gesamtheit jetzt unterbreitet wird und darüber abgestimmt wird, und ich bitte Sie, unserer Motion in ihrer Gesamtheit zuzustimmen.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je ne vais pas répéter l'argumentation du Conseil d'Etat qui est mentionnée dans la réponse à la motion. Je pars de l'idée, compte tenu des derniers votes, que cette motion sera acceptée contre l'avis du Conseil d'Etat. Pour moi cela signifie que, contrairement à ce qui était souhaité aujourd'hui, aucune priorité n'a été indiquée par le Grand Conseil parce que, encore une fois, dans le délai d'une année l'application de l'ensemble de ces motions est impossible. On verra ce que l'on pourra faire. C'est tout ce que je peux vous dire en vous suggérant quand même d'aller dans le sens du Conseil d'Etat de l'accepter partiellement.

Le Président. Le Conseil d'Etat nous propose de fractionner cette motion de la manière suivante: accepter les points 3 b1 et 3 b5 et refuser le reste. Nous allons donc voter sur cette proposition d'abord. Suite au résultat du vote, si vous acceptez le fractionnement c'est réglé, sinon on votera sur l'ensemble de la motion.

– Au vote la proposition du Conseil d'Etat de fractionner la motion est refusée par 60 voix contre 22; il y a 12 abstentions.

Ont voté oui:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 22.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 60.*

Se sont abstenus:

Corminbœuf (BR, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 12.*

Lässer Claude, Directeur des finances. Il est évident que dès l'instant où la motion est traitée en bloc et non pas selon les différents éléments, le Conseil d'Etat s'oppose à la motion.

– Au vote, la prise en considération, dans son ensemble, de la motion M1013.07 (allègement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille) est acceptée par 55 voix contre 36. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 55.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Glauser (GL, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 3.*

Motion M1025.07 Pierre-André Page/Jean-Claude Rossier
(mensualisation de la perception de l'impôt cantonal et de l'impôt fédéral directs des personnes physiques)¹

Prise en considération

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). La motion N° 1025.07 que j'ai déposée conjointement avec mon collègue Pierre-André Page propose de donner la possibilité aux citoyennes et aux citoyens qui le souhaitent de pouvoir s'acquitter mensuellement de l'impôt cantonal, communal pour les communes qui ont cédé ce travail au Service des contributions et fédéral, pour rappel prélevé actuellement une fois par an. Les avantages pour l'Etat et les contribuables liés à cette motion sont nombreux et peuvent être résumés dans les points suivants: la charge fiscale est mieux répartie car sur 12 mois, le montant des acomptes est moins important. Exemple pour une famille avec un revenu imposable de 60 000 francs: l'acompte cantonal est actuellement de 444 francs par tranche, avec notre motion plus que 333 francs. Pour l'impôt fédéral direct, en une seule fois environ 800 francs, avec le nouveau système 66 francs par mois. Pour un revenu de 100 000 francs: avec le système actuel 1000 francs par tranche et après, 650 francs. Il va sans dire également que plus le revenu est élevé plus il sera intéressant pour des contribuables d'adhérer à cette possibilité. La mensualisation des impôts facilite également la gestion du budget familial. En effet, il ne sera plus nécessaire comme le font certains ménages de mettre de côté de l'argent nécessaire au règlement des impôts. Les recettes fiscales rentrent plus régulièrement dans les caisses de l'Etat et plus tôt aussi, ce qui permet au canton d'économiser sur les intérêts. Les risques encourus par le canton diminuent également car les factures mensuelles sont moins élevées. Le canton pourrait par ailleurs mettre en place un système de rappel qui lui permette de réaliser des économies supplémentaires. Si les factures mensuelles ne sont pas réglées, un rappel est envoyé par exemple une fois par trimestre et le solde dû est facturé au moment du décompte final. Une grande simplification également au niveau de la perception des impôts puisqu'il n'y aurait plus qu'un seul bordereau. Avec ce nouveau système au final tout le monde y gagne. Les citoyens et les citoyennes qui pourront gérer leur budget plus facilement et là je pense notamment aux familles, aux pères et mères divorcés ou séparés ainsi qu'aux jeunes adultes sans expérience fiscale. Et de toute évidence l'Etat qui sera confronté à moins de cas en fin d'année fiscale. En fait M. le Commissaire du Gouvernement, M^{mes} et MM. les Députés, il s'avère en toute modestie que la motion qu'on vous propose, c'est un brin de social qui plus est ne coûte rien ou pas grand-chose, ne serait-ce, comme le relève le Conseil d'Etat dans sa réponse, qu'un tout petit peu d'administration supplémentaire largement compensé par les intérêts. Je tiens toutefois à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse fournie bien détaillée, mais je la trouve un peu

¹ Déposée et développée le 10 août 2007, BGC p. 1327; réponse du Conseil d'Etat BGC février 2008 p. 262.

frileuse, ce qui n'est pas coutumier de votre part M. le Commissaire du Gouvernement. En effet, pour l'impôt fédéral direct vous vous dites prêt à entrer en matière ou du moins à procéder à une étude, mais pour les autres impôts non, argumentant sur le fait que le système actuel est préférable étant donné que la problématique de la perception des impôts est complexe, ce que je vous concède. Alors et c'est là que j'ai un peu de peine à vous suivre et à vous comprendre, pourquoi ne pas accepter la motion dans son intégralité puisqu'elle vous permettrait de vous simplifier la tâche en n'élaborant qu'un seul bordereau. En outre pour mettre un peu d'eau à mon moulin, je tiens à souligner pour celles et ceux qui l'ignorent encore que les cantons de Genève et de Vaud offriront dès 2009 la possibilité à leurs contribuables de payer mensuellement les impôts fédéraux, cantonaux et communaux sur un seul bordereau, soit à hauteur de 10 acomptes pour Genève et de 12 pour Vaud, comme nous le suggérons. Par ailleurs le député Kast, PDC du canton de Berne, a aussi en début de cette année déposé une motion qui va dans le même sens, voire même plus loin puisqu'il propose le paiement par débit direct. Alors M. le Commissaire du Gouvernement et chers collègues, ne soyons pas en reste et comme nos amis genevois et vaudois, osons faire le pas vers l'innovation car, j'en suis sûr, le contribuable et tous les allergiques aux impôts, dont je fais partie, vous en seront reconnaissants. Car en les payant tous les mois ils auront l'impression qu'ils en paieront moins et qui plus est, comme pour la caisse maladie, prendront l'habitude, ce que vous l'avouerez sera une petite révolution. M. le Commissaire du Gouvernement, permettez-moi en toute amitié de vous faire une petite suggestion au cas où vos services auraient un problème de programmation pour cette implication, je ne doute pas un seul instant que votre collègue Pascal Broulis se fera un plaisir de mettre ses logiciels à votre disposition. En conclusion, fort de toutes ces considérations, je vous demande de soutenir notre motion, non seulement pour l'IFD, comme le propose le Conseil d'Etat, mais aussi pour les autres impôts, en acceptant comme le souhaite le Conseil d'Etat que la démarche soit citoyenne, donc purement volontaire et qu'au demeurant, comme le prône également le Conseil d'Etat, cette nouvelle procédure ne soit pas introduite dans la loi mais dans l'arrêté y relatif.

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Dans leur motion, Pierre-André Page et Jean-Claude Rossier demandent la mensualisation de la perception de l'impôt fédéral direct des personnes physiques. Ils invitent le Conseil d'Etat à modifier la loi sur les impôts cantonaux directs en fixant le nombre des acomptes à 12 et d'appliquer le même procédé pour l'impôt fédéral direct. Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt cette motion. Dans la situation actuelle, le contribuable personne physique peut payer ses impôts de la manière suivante: l'impôt fédéral et cantonal au Service des contributions, les impôts communaux et paroissiaux sont à payer soit au Service des contributions, soit directement à la commune. Actuellement l'impôt fédéral est perçu une fois par année sans acompte et les impôts cantonaux, communaux et ecclésiastiques par contre sont payés par 9 acomptes. Une seule autorité

d'encaissement simplifierait grandement la problématique et permettrait autant à l'Etat qu'aux contribuables d'avoir une vision globale du coût des impôts. Le Conseil d'Etat est favorable à étudier l'introduction d'une perception volontaire par acompte de l'IFD. Quant à passer de 9 à 12 acomptes, il se dit très réservé pour des problèmes administratifs. En conclusion le groupe démocrate-chrétien rejette unanimement la motion, mais demande dans le sens du Conseil d'Etat la mise en œuvre de la mensualisation volontaire de l'impôt fédéral direct.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec l'attention nécessaire la motion M1025-07 proposant la mensualisation de la perception de l'impôt cantonal et de l'impôt fédéral direct des personnes physiques. La proposition est certes louable dans la mesure où elle permettrait de répartir la perception fiscale cantonale et l'impôt fédéral direct sur 12 mois. Cependant pour que cette planification mensualisée profite pleinement aux contribuables, il y a lieu, comme le relève d'ailleurs le Conseil d'Etat, de prendre en compte la perception des impôts communaux qui pour certaines communes se fait par l'Etat et pour les autres par elles-mêmes. Il apparaît donc assez difficile d'introduire un nouveau système de perception sans maîtriser l'ensemble des paramètres d'encaissement dans un contexte de collision d'échéances entre impôts communaux, cantonaux et ecclésiastiques. Toutefois dans sa prise de position le Conseil d'Etat se déclare favorable à étudier l'introduction d'une perception volontaire par acomptes de l'IFD. Le groupe libéral-radical souscrit à cette réflexion qui va partiellement dans le sens souhaité par les motionnaires. Enfin, il y a lieu de mettre les avantages théoriques pour le contribuable du système de mensualisation proposé en rapport avec les coûts administratifs et financiers non négligeables qu'engendrerait une telle mesure. Pour ces raisons, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette motion.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je dois dire qu'après l'heure de masochisme appliqué pour le Conseil d'Etat et pour la gauche, je ne vois pas pourquoi on devrait encore simplifier l'encaissement de l'impôt puisque de toute façon il n'y aura plus grand-chose à encaisser. Mais une simplification est toujours bonne à prendre et en principe cette idée à l'air bonne mais il s'agit à notre avis d'une fausse bonne idée, une simplification qui n'en est pas une puisqu'elle n'est pas applicable à tous les impôts comme l'explique le Conseil d'Etat. Il nous semble que ce n'est pas nécessaire de rajouter des coûts bureaucratiques pour apporter des changements qui n'apporteront pas grand-chose aux contribuables et nous aimerions aussi que cette gestion reste dans les mains du Conseil d'Etat au lieu d'être propulsée au niveau légal. Nous soutenons donc le refus de cette motion dans le sens du Conseil d'Etat.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Fausse bonne idée aussi du point de vue du parti socialiste. Le but de la motion n'est pas inintéressant, loin de là, mais elle semble difficilement applicable. Nous suivons les arguments

du Conseil d'Etat et relevons aussi également que les trois mois où il n'y a pas de perception d'impôts il y a aussi au niveau des communes des perceptions de la contribution immobilière, des taxes de base liées à l'épuration ou aux déchets; ces trois mois sans impôts directs servent aussi aux communes.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'ai juste quelques remarques ou réponses à donner au Député Rossier. Tout d'abord je constate que M. le Député Rossier n'a rien contre un peu plus d'administration, j'en prends note, c'est un constat que je réutiliserai à l'occasion. Je constate aussi que selon lui le paiement des primes d'assurance-maladie n'est pas un problème. Pour moi, c'est un scoop, très honnêtement. Parce qu'on le paie chaque mois, ce n'est plus un problème? les gens oublient qu'ils paient cela? on n'en parle plus du tout? J'enregistre aussi le scoop. Sur un mode un peu plus sérieux, j'aimerais lui dire que, ce n'est pas sa proposition je suis d'accord mais il l'a évoqué comme un progrès, dès le moment où on en arrive à la perception de l'impôt par débit direct, M. le Député, c'est un retour en arrière démocratique. Cela veut dire que l'on désresponsabilise complètement le citoyen contribuable. Et bientôt on le prendra à la source et on découplera complètement ce citoyen contribuable de son sens de la responsabilité et de son rapport à l'Etat et ça c'est une démarche qui est beaucoup plus grave qu'on ne peut l'imaginer. Et pour terminer j'aimerais lui donner un scoop mais un scoop réel: lorsqu'il me conseille de demander au canton de Vaud de nous mettre à disposition son logiciel, j'aimerais lui dire qu'actuellement nous sommes en train de changer de logiciel, nous avons pas mal avancé et nous avons vendu notre logiciel au canton de Vaud qui veut aussi le changer. Ce n'est pas une plaisanterie, c'est sérieux. Cela étant, avec l'engagement qui est pris, parce qu'effectivement le gros problème qu'il y a aujourd'hui, je le reconnais, c'est la question de l'impôt fédéral direct. C'est vrai que pour ceux qui le paient – parce qu'il faut voir qu'il y a une bonne tranche de la population qui ne paie pas d'IFD –, et qu'il y a un gros montant à payer en une seule fois, là il y a quelque chose à améliorer, on est entièrement d'accord. On va s'y mettre et c'est avec cet engagement que je vous demande de rejeter la motion parce qu'elle n'est pas appropriée par rapport à l'instrument qu'il faut utiliser pour faire ces corrections. Et je n'exclus pas qu'on augmente aussi le nombre d'acomptes cantonaux, cela est possible, mais je ne pense pas que c'est la bonne formule d'aller à 12. Je vous invite donc à refuser la motion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 68 voix contre 16. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 16.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baudou (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Rodgo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M. (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H. (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G. M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 68.*

S'est abstenu:

Kolly (SC, PLR/FDP). *Total: 1.*

Motion M1033.07 Jean-Louis Romanens/ Emmanuelle Kaelin Murith (adaptation du délai accordé pour bénéficiaire de l'imposition différée sur les gains immobiliers en cas de vente et rachat d'un logement familial)¹

Prise en considération

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Nous remercions le Conseil d'Etat de sa réponse, cette fois rapide ou plutôt pour une fois rapide. Comme praticien dans le domaine fiscal, nous nous sommes rendu compte que la teneur actuelle de la loi en relation avec le remploi des bénéficiaires dans la vente de la maison familiale et l'acquisition ou la construction d'une nouvelle ne collait plus avec la réalité de tous les jours. En effet, le contribuable disposait d'une année avant la vente et d'une année après pour bénéficier du remploi du bénéfice. Ce délai est très souvent insuffisant en raison des difficultés rencontrées pour obtenir un permis de construire: les procédures sont compliquées et les oppositions sont nombreuses. Le remploi est également inter-cantonal. La personne qui s'installe dans un autre canton se laisse souvent un moment de réflexion avant de construire ou d'acquérir un nouveau bien à son nouveau domicile. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat l'a bien admis et nous le remercions d'avoir accepté de prolonger ce délai de deux ans avant et de deux ans après. Nous avons demandé trois après pour être cer-

¹ Déposée et développée le 11 octobre 2007, *BGC* p. 1539; réponse du Conseil d'Etat *BGC* février 2008 p. 267.

tains d'en obtenir deux. Aussi nous nous rallions à la conclusion du Conseil d'Etat dans sa réponse et nous vous invitons, Mmes et MM. les Députés à soutenir la motion dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical est aussi favorable à cette motion qui prolonge le délai pendant lequel les propriétaires de bien immobiliers peuvent bénéficier de l'imposition différée sur les gains immobiliers. Cette motion permet l'application équitable de la volonté du législateur. Je dis équitable car pourquoi privilégier le propriétaire qui a trouvé tout de suite une nouvelle maison par rapport à un autre propriétaire qui n'a pas pu encore trouver sa future demeure ou qui doit la construire, ce qui peut prendre plus de temps que prévu. Augmenter de deux ans avant, deux ans après, vu ce qui se fait dans les autres cantons nous paraît aussi raisonnable. Donc nous nous rallions à la proposition du Conseil d'Etat.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Die CVP-Fraktion unterstützt die Motion unserer Kollegen Jean-Louis Romanens und Emmanuelle Kaelin Murith einstimmig. Wir sind der Auffassung, dass man diese Fristen etwas ausdehnen sollte. Ich habe mir erlaubt, hier noch einen Blick auf die Westschweiz hinauszuerwerfen und man stellt fest, dass andere Kantone längere Fristen haben, die teilweise im Gesetz nicht festgelegt sind: Zürich: angemessen. Solothurn: 2 Jahre. Thurgau: angemessen. Luzern: plus/minus 2 Jahre und Appenzell Innerrhoden: 3 Jahre. Nur damit man auch aus der Deutschschweiz vielleicht noch einige Informationen hat. Wir unterstützen diese Motion.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis nimmt diese Motion im Sinne des Staatsrates an.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre propose d'accepter la motion dans le sens proposé par le Conseil d'Etat, à savoir deux ans avant et deux ans après l'aliénation.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Après examen, le groupe socialiste a estimé que cette motion constituait également et, enfin devrais-je dire ce matin, un geste envers les familles. Le groupe soutiendra dès lors cette motion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat.

Lässer Claude, Directeur des finances. En entendant l'introduction du motionnaire, j'ai eu une crainte, j'ai cru qu'il allait vite retirer sa motion. Mais il m'a tout de suite rassuré. Blague mise à part, je constate qu'il y a unité de vue, tant avec les motionnaires qu'avec les intervenants, je crois donc qu'on ne va pas perdre de temps et vous invite à voter cette motion dans le sens

de la réponse du Conseil d'Etat, c'est-à-dire deux ans avant et deux ans après.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 79 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frosard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

—
- La séance est levée à 12 heures.

Le Président:

Patrice LONGCHAMP

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—